



Site Natura 2000 Marais du Cotentin et du Bessin- baie des Veys

Comité de pilotage du 12 décembre 2024
Sainte-Mère-Eglise

Compte-Rendu

L'Europe investit dans les zones rurales



Lucie DUFAY | 02 33 71 62 47 | ldufay@parc-cotentin-bessin.fr
Chargée de mission Natura 2000

Présents

- M. Paul AUBIN, Commune de Canchy
- Mme Martine BEROUD, Préfecture maritime de de la Manche et de la Mer du Nord
- Mme Marie-Jeanne BOSCHER, ASA des bas-fonds de la Taute Supérieure
- Mme Perrine BUCHARD, Chambre d'Agriculture de la Manche
- Mme Jacqueline CHAULIEU, Commune de Lestre
- M. Charles DELACROIX, Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche
- M. Daniel DENIS, Conseiller départemental du canton du Val de Saire
- M. Émile DOREY, ASA de la Douve
- Mme Lucie DUFAY, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
- M. Nicolas FILLLOL, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
- M. Christian GAILLARDON, Commune de Picauville
- Mme Mélissande GAULTIER, Groupe Mammalogique Normand
- M. Jean-Michel GREEN, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
- Mme Marine HONNARD, Groupe Mammalogique Normand
- M. Jean-Claude LECOMTE, commune de Saint-Jean-de-Daye
- M. Arthur LENGRONNE, SAGE Douve-Taute
- Mme Jocelyne LEVAVASSEUR, Commune de Fresville
- M. Pierrick LIZOT, Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche
- Mme Céleste MOUGARD-CHAMPION, SAGE Vire
- M. Alain NOËL, Commune de Turqueville
- M. Romain MEROUR, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie
- M. Bruno DU MESNILDOT, Syndicat de la Propriété Privée Rurale de la Manche
- M. Dominique MESNIL, commune d'Audouville-la-Hubert
- M. Blaise MICARD, Conseil départemental de la Manche
- M. Daniel MICHEL, Commune de Rauville-la-Place
- Mme Marine MICHENOT, DREAL Normandie
- Mme Agnès PESQUEREL, association Chasse du Domaine Public Maritime Les Rivages du Bessin
- Mme Françoise PHILIPPE, Commune de Catteville
- Mme Emmanuelle POULAIN, Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie
- Mme Sandrine ROBBE, DREAL Normandie
- Mme Amélie SANSON, Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche
- M. Jean-Marc SAVIGNY, Groupe ornithologique normand
- Mme Martine TOURBOT, Commune d'Orglandes
- M. Laurent VATTIER, DDTM de la Manche
- M. Pascal YVETOT, Commune de Rauville-la-Place
- M. Alain YVON, Commune de Montsenelle

Excusés

- M. Denis ACHARD, Association Chasse du Domaine Public Maritime Les Rivages du Bessin
- M. Jean-Claude BRAUD, Conseiller Départemental canton de Pont-Hébert
- Mme Christèle CASTELEIN, Conseillère départementale du canton de Valognes
- Mme Hedwige COLLETTE, Conseillère Départementale canton de Créances
- M. Benjamin DUFOUR, Fédération départementale de pêche du Calvados
- M. Christophe FOSSEY, commune de Doville
- M. Michel HAIZE, commune de Saint-Germain-de-Varreville
- M. Bruno HAMEL, commune de Saint-Martin-d'Aubigny,
- Mme Adèle HOMMET-LELIEVRE, Conseillère départementale du canton de St-Lô 1
- Mme Isabelle MARIE-HUET, Région Normandie
- Mme Géraldine MAUDUIT, Fédération régionale des chasseurs de Normandie
- Mme Maryse LE GOFF, Conseillère départementale du canton de Carentan
- M. Matthieu LEHOT, Association des Sauvaginiers des Marais du Cotentin et du Bessin
- M. Henri LEMOIGNE, Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche
- M. Philippe LE ROLLAND, DDTM du Calvados
- M. Hervé MARIE, Conseiller Départemental de la Manche du canton de Carentan
- Mme Véronique MARTIN-MORVAN, Conseillère Départemental canton de Bricquebec
- M. Yann MOUCHEL, commune de Varenguebec

- Mme Judith PIROU, communauté de communes Côte Ouest Centre Manche
- Mme Sophie PONCET, Office française de la Biodiversité
- M. Dominique QUINETTE, commune de Saint-Fromond
- Mme Isabelle RAUSS, Conservatoire du Littoral
- M. Thierry RENAUD, Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, commune de Montsenelle
- M. Michel RICHOMME, commune de Pont-Hébert

Compte-rendu

Jean-Michel Green, président du Comité de pilotage, remercie les participants pour leur présence et la municipalité de Sainte-Mère-Eglise pour son accueil. Le compte-rendu du précédent Comité de pilotage est soumis au vote de l'assemblée, et validé à l'unanimité.

Il rappelle l'ordre du jour : dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau DOCOB validé en 2022 en COPIL, la réunion a pour but de présenter les actions réalisées en 2024 et les perspectives pour 2025. Le DOCOB comporte 41 mesures. Lucie Dufay propose de présenter le bilan de l'année 2024 et les perspectives 2025 par grande groupe de mesures. Le diaporama utilisé en fil conducteur est présenté en **annexe 1** du présent compte-rendu.

1- Pratiques agricoles extensives

Lucie Dufay présente les résultats des 2 campagnes MAEC 2023 et 2024 qui permettent d'atteindre le niveau de contractualisation historique sur le site des marais, autour des 42 % de la SAU totale. Plusieurs mesures ont eu été largement souscrites, telle que des mesures de maintien de pâturage, de limitation de chargement ou de limitation de fertilisation, ainsi que de retard de fauche (25 juin ou 25 juillet).

L'analyse spatiale de ces engagements montre que l'ensemble des vallées est bien couvert par le dispositif MAEC, bien que quelques tendances soient observables (davantage de mesure ESP3-fauche tardive sur la Taute, de mesures PRA3 sur la Douve et le Merderet).

Concernant l'obligation de formation inhérente à la nouvelle mouture des MAEC, le Parc a choisi de proposer des formations collectives à la demi-journée, bien accueillies par la profession. Le thème « Valeur fourragère des prairies de marais et gestion du jonc » est largement plébiscité (190 exploitants), suivi par la « gestion du parasitisme » (80). Les autres thèmes ont été choisis à part égale par environ 40 exploitants. Ces formations se termineront en mars 2025.

L'instruction des MAEC 2023 n'est toujours pas finalisée, suite à un démarrage tardif (mi-année 2024), et l'instruction 2024 démarrera à la suite. Le « service après-vente » des MAEC est assuré par le Parc. 2024 a également été marqué par d'importants aller-retours administratifs, dans le cadre du lancement des contrôles par l'ASP, qui ont accru largement la charge de travail et ont engendré des inquiétudes pour les exploitants.

La campagne 2025 devrait s'ouvrir prochainement, les contours du dispositif (budget, règles de priorisation) restent encore à finaliser. Blaise Micard demande comment est faite la priorisation des dossiers MAEC. Lucie DUFAY précise qu'en cas d'enveloppe budgétaire insuffisante, des règles de priorisation sont appliquées entre les dossiers, pour servir en premier lieu les MAEC les plus exigeantes en termes d'enjeux environnementaux. Dans les faits, ces règles n'ont jusqu'ici pas été appliquées, le budget permettant de servir toutes les MAEC ouvertes (en Normandie).

Lucie Dufay présente succinctement les volets du programme « Elevage & Marais » co-porté par le PnrMCB et la Chambre d'agriculture de Normandie. Le projet triennal porté depuis 2022 s'achève avec de bons résultats. Il doit être reconduit sur la période 2025-2027, les axes de travail sont en cours de définition.

Parallèlement, les suivis scientifiques des dates de fauche et des espèces nicheuses des marais sont présentés à l'assemblée, ainsi que le lien entre ces indicateurs et les pratiques.

2- Fonctionnement et entretien du marais

Lucie Dufay présente plusieurs études achevées en 2024 ou en cours, sur le fonctionnement des marais ou la gestion de la ressource en eau :

- Étude du fonctionnement du marais de St-Germain-sur-Sèves, en lien avec les usages et pompages pour l'AEP. La dégradation de la tourbe de surface par suite d'une désaturation de la nappe des tourbes, en lien avec les pompages dans la nappe des sables sous-jacente, est irrémédiable. En se minéralisant, la tourbe a libéré du carbone et le sol s'est affaissé, de 30 à 50 cm, et jusqu'à 80 cm par endroit, sur la portion de marais étudié, créant des alternances de bosses et de creux difficiles à exploiter, et des zones imperméabilisées davantage sensibles aux inondations estivales.

- Les nappes des sables de l'aquifère de l'Isthme du Cotentin et les nappes des tourbes les surplombant s'alimentent mutuellement. Aussi, à l'image de l'étude de Saint-Germain-sur-Sèves, il est important de définir à partir de quelles cotes de pompage dans ces nappes des sables, la nappe des tourbes peut être déficitaire et entraîner une altération de ces tourbes, voire une minéralisation.

Ces questions doivent également intégrer le nouvel équilibre à venir, dans le cadre de l'arrêt des pompages industriels de la tourbière de Sèves, aujourd'hui supérieurs aux pompages pour l'AEP.

- Plusieurs autres études sont en cours (thèse sur la géométrie des bassins sédimentaires du Centre Cotentin) ou seront lancées en 2025 (études « Volumes prélevables » réalisées sur l'ensemble du département par le SD'Eau 50).

Nicolas Fillol précise que ces études doivent permettre d'estimer la ressource disponible et les capacités de prélèvement sans impacter la nappe des tourbes et le maintien des équilibres biologiques de ces zones de marais tourbeux, supports de biodiversité et d'usages essentiels. Ces études doivent également intégrer les évolutions liées aux changements climatiques, puisque l'on sait que la recharge de ces nappes va être perturbée par les évolutions du climat à venir. De même, les modifications de transferts d'eau liés à l'arrêt de l'exploitation de la tourbière de Sèves auront également des impacts à quantifier sur cet équilibre.

Pierrick Lizot s'interroge sur les suites données à l'étude de Saint-Germain-sur-Sèves, les suivis seront-ils poursuivis ? Lucie Dufay indique que le travail se poursuivra sur les pistes d'expérimentation pour contrer ces effets à l'avenir, bien que la perte de tourbe identifiée soit irrémédiable et que la question du pompage pour l'AEP reste sensible, du fait de capacités de prélèvement dans ce secteur importantes et difficiles à trouver ailleurs. Nicolas Fillol précise que l'objectif actuel est bien d'éviter que la dégradation de la tourbe se poursuive, pour permettre le maintien des usages et des cycles biologiques qu'elle supporte. Plusieurs pistes sont à l'étude avec les acteurs locaux, par exemple délester une partie des pompages pour l'AEP sur d'autres forages en période de tension, ou encore gérer de manière différente le réseau de fossés pour réduire le drainage souterrain. Des tests pourront être effectués si les acteurs sont d'accord, mais sans garantie aujourd'hui que ces propositions soient suffisantes.

Blaise Micard demande si l'on sait jusqu'à quelle profondeur sont recensées les traces d'assèchement de la tourbe ? Lucie Dufay indique que cette donnée n'est pas connue, mais l'épaisseur de tourbe sur ce secteur atteint 10 m, et les données de le rabattement de nappe à proximité des pompages varie entre 0,9 et 1,6 m selon les sondages. L'influence de ces rabattements est peut-être supérieure à ces battements.

Alain Noël demande ce que devient la tourbe dégradée. Nicolas Fillol explique que la dégradation induit un relargage de CO₂ et un compactage hétérogène (phénomène de creux/bosses), rendant les secteurs impactés très sensibles aux inondations et donc difficiles en terme d'exploitation agricole. Si cette dégradation se poursuit, le niveau du sol diminue jusqu'à retrouver la nappe, mais les usages auront alors déjà disparus.

Lucie Dufay reprend sur les études en cours :

- Projet de reconversion de la tourbière de Sèves
- Étude de la remontée d'eau salée suite à l'ouverture des vantes sur les PAF de la Taute
- Projet de reméandrage du Gorget, reprise de la maîtrise d'ouvrage

Les résultats du suivi de l'abondance saumon IAS réalisé sur les têtes de bassins versant du site Natura 2000 sont présentés. A l'image de ce qui se passe sur les autres espèces amphihalines (lamproies, alose) de la directive Habitats, les résultats sont mauvais, les recrutements très faibles. Il est toutefois difficile d'identifier les raisons de ces mauvais résultats au regard du cycle biologique partagé entre eaux douces et croissance en mer. Nicolas Fillol précise que ces suivis sont réalisés par les fédérations départementales de pêche.

3- Gestion des espèces exotiques envahissantes

Lucie Dufay rappelle les 3 espèces exotiques envahissantes présentes dans les marais et aux conséquences importantes sur les milieux aquatiques et humides, ainsi que leurs localisations : la jussie sur la Vire et la tourbière de Sèves, la crassule de Helms sur la Vire et le marais de Saint-Fromond, le myriophylle du Brésil, sur les vallées de la Sèves et de la Douve.

Les opérations de lutte menées ces dernières années sont présentées pour chaque espèce, ainsi qu'un focus sur le projet de recherche-action « CRIME Crassule », pour lequel le Parc a porté 2 actions en 2024 : des essais de détection précoce au drone et des tests d'arrachage de la crassule sur des mares de gabion, en préparation de suivis scientifiques de recolonisation par l'Université de Rennes.

Les niveaux de colonisation sont aujourd'hui variables (vallée entièrement colonisée vs tâches disséminées), les impacts potentiellement forts sur le fonctionnement hydraulique (myriophylle et crassule) et/ou les prairies (jussie), aussi des réponses adaptées doivent être apportées. Un moment de bascule se dessine pour certaines espèces, où l'éradication ne semble plus possible, mais où l'entretien courant du marais doit intégrer ces problématiques. Le « vivre avec » ne veut cependant pas dire « ne rien faire », d'où la nécessité de mettre autour de la table tous les acteurs afin de définir une ligne commune et de proportionner les réponses à apporter aux usagers, confrontés dès demain à ces espèces. Le Parc lancera en 2025 un groupe de travail sur ces questions et souhaite que les membres du COPIL s'en saisissent.

Émile Dorey précise que les opérations d'arrachage mécanique de myriophylle du Brésil prévues en 2021-2022 sur le marais de Sèves n'ont pu aboutir car l'exploitant volontaire pour stocker le myriophylle s'est désisté, faute de garantie sur la propagation potentielle de ces résidus.

Françoise Philippe demande pourquoi il est si difficile de mobiliser sur cette question. Nicolas Fillol répond que tant que les acteurs n'y sont pas confrontés, il leur est difficile de se projeter et d'anticiper. Pour autant, lorsque l'espèce est présente, il est souvent déjà trop tard pour agir. Laurent Vattier complète par l'arsenal réglementaire autour des EEE, parfois contre-productif sur la gestion des stations, qui rend le propriétaire seul responsable du traitement des EEE sur sa propriété.

Perrine Buchard demande si des échanges sur la question avec d'autres régions, d'autres retours d'expérience peuvent nous apporter des éléments. Lucie Dufay précise que le PNR de Brière est confronté à ces espèces depuis de nombreuses années. Si l'éradication n'est plus possible, la gestion courante de ces espèces s'évalue pourtant à plusieurs millions d'euros/an. En complément, sur la question de la mobilisation, 2 facteurs sont essentiels, l'accompagnement technique et les moyens financiers. Emmanuelle Poulain précise que sur la question des moyens financiers, on assiste à un désengagement des financeurs sur la question, notamment dans le cadre du programme régional de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (PREEE) coordonné par le CEN Normandie.

Jean-Michel Green propose de reprendre les réunions d'informations/sensibilisation avec les acteurs locaux sur la question de EEE comme cela s'est fait il y a plusieurs années.

4- Gestion et préservation du littoral

Lucie Dufay présente les suivis des espèces des Directives Oiseaux et Habitats réalisés en 2024 (phoques veaux-marins et gravelots à collier interrompu). Les effectifs sont stables, de même que le succès de reproduction, à un niveau assez haut pour ces 2 espèces. La baie des Veys et le littoral est Cotentin constituent donc toujours des bastions pour ces espèces.

La préservation des gravelots et de la laisse de mer, formant un fin cordon sur la côte est du Cotentin, est aujourd'hui bien prise en compte dans le cadre des ramassages raisonnés des macro-déchets. Ces ramassages sont aujourd'hui portés majoritairement par la CA du Cotentin et la CC Baie du Cotentin, mais également plus ponctuellement par d'autres acteurs : Orchis au nord, des groupes scolaires sur la RNN de Beauguillot ou le CD14 sur Gefosse-Fontenay et Grancamp-Maisy. Au printemps 2024, la Fédération des chasseurs de la Manche a également organisé, dans le cadre de l'opération « J'aime la nature propre », un ramassage dans la baie des Veys, avec le soutien du Département.

En 2024, le Parc a accompagné la CA du Cotentin sur le montage d'un contrat Natura 2000 pour rendre en charge le ramassage de Lestre à Saint-Marcouf, afin de diversifier le financement de cette opération. Par ailleurs, le Parc a participé à l'opération de ramassage de déchets en baie des Veys porté par l'OT d'Isigny Omaha intercom, réunissant 75 participants et permettant de communiquer largement sur les enjeux environnementaux de la baie. L'opération pourrait être reconduite, avec la volonté d'associer plus fortement la profession ostréicole.

En 2024, le Parc a également lancé la poursuite du projet Notre littoral pour demain : adaptation de la côte est au changement climatique.

5- Gestion en faveur des milieux et espèces

La RNN de la Sangsurière est lauréate d'un contrat Natura 2000 de 2024 à 2028 pour la gestion par fauche de ces surfaces de cladiaies et d'autres mesures plus ponctuelles (entretien fossé et mares).

En 2025, le Parc déposera un nouveau contrat pour l'entretien de l'ENS des Ponts d'Ouve.

Émile Dorey demande si cet entretien inclut la Douve. Lucie Dufay précise qu'à part l'arrachage de myriophylle, le contrat concerne exclusivement les parcelles propriété de CD50. Nicolas Fillol précise les entretiens qui seront pris en charge dans le cadre de ce contrat : fauche de roselière, entretien du plan d'eau.

Lucie Dufay présente les résultats du suivi du damier de la succise et d'une nouveauté cette année à partir de cette année : la planorbe naine.

6- Sensibilisation et accompagnement

Comme chaque année, l'animatrice Natura 2000 accompagne les porteurs de projets dans leur remplissage d'évaluations d'incidences. En 2024, une vingtaine de projets ont été déposés, dont une majorité de déplacements de gabions, en lien notamment avec le projet de renaturation de la tourbière de Sèves et l'anticipation de l'arrêt des pompages par la Florentaise.

En 2024, la dotation « biodiversité et aménités rurales » a été reconduite. Les communes du site Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin – baie des Veys » ont touché entre 3 000 € à 38 000 €, pour un montant total de 582 967 €, du fait de leur appartenance au site Natura 2000 et/ou au PnrMCB. Les communes ne sont pas toujours informées de cette dotation, incluse dans la DGF des communes, aussi le PnrMCB a-t-il fait une communication récemment aux communes de son territoire.

Jean-Michel Green explique comment la commune d'Isigny-sur-Mer utilise actuellement cette dotation dans un projet de réhabilitation de ses lavoirs.

4- Questions diverses

Émile Dorey demande en quoi consistent les PSE (paiements pour service environnementaux) actuellement en cours sur le Merderet. Nicolas Fillol explique l'historique de ce dispositif testé par le ministère de l'écologie et l'Agence de l'Eau visant à rémunérer les pratiques vertueuses des exploitants. Ce dispositif intervient donc en complément des MAEC, mesures qui ont été voulues comme accompagnatrices de changement. Le dispositif PSE été monté de manière à être intégrer aux aides PAC, et ne peut venir s'ajouter aux MAEC, au moins dans le cadre de PSE publics. La rémunération à l'hectare est assez équivalente, les exploitants ont donc le choix et selon leur situation, privilégient tel ou tel dispositif.

Dans le cas d'un mécène qui ouvrirait des MAEC privées pour rémunérer des pratiques vertueuses, un cumul avec les MAEC pourrait cependant être envisagé.

Dominique Mesnil indique qu'il a entendu que la rivière la « Crique » ne pourrait être curée que de 200 m/an, qu'en est-il ?

Laurent Vattier explique que ce type de travaux est bien soumis à une régime d'autorisation/déclaration dans le cadre de la loi sur l'eau, et que le régime n'est pas déterminé par le linéaire curé mais bien le volume extrait. Il invite M. Dominique Mesnil à se rapprocher du service eau de la DDTM pour évaluer la pertinence des travaux et réaliser le dossier le cas échéant.

Les cours d'eau côtiers tels que celui-ci seront impactés fortement à l'avenir par la remontée du niveau marin et la remontée de nappe inhérente, il faudra prendre ces aspects en considération pour adapter les solutions.

Jean-Michel Green conclue la réunion en soulignant plusieurs points abordés lors de la réunion :

- le haut niveau de contractualisation en MAEC atteint, l'un des plus forts de Normandie, sur un site avec une SAU très importante,
- l'opération de ramassage des déchets en baie des Veys qui a bénéficié d'une large communication et renforce les opérations des années précédentes. Il souhaite que l'on renforce la sensibilisation auprès des professionnels ostréicoles et la recherche de solutions, dans la droite lignée de cette opération.

Sandrine Robbe signale que dans le cadre des schémas départementaux des structures des exploitations de cultures marines, l'évaluation environnementale a bien pointé la question des déchets conchyliques, avec la nécessité de travailler sur la partie curative (ramassage), comme préventive (limitation des déchets). Dans ce cadre, les professionnels sont fortement invités à contribuer sur ces différents aspects.

Annexes

- Annexe 1 : Diaporama présenté

Marais du Cotentin et du Bessin – baie des Veys

Comité de pilotage du 12 décembre 2024



Mise en œuvre du nouveau DOCOB

Révision et validation du nouveau DOCOB : 2022

41 mesures :

- Pratiques agricoles extensives (4)
- Fonctionnement et entretien du marais (8)
- Gestion des espèces exotiques envahissantes (3)
- Gestion en faveur des milieux et espèces (12)
- Gestion et préservation du littoral (7)
- Sensibilisation et accompagnement (7)

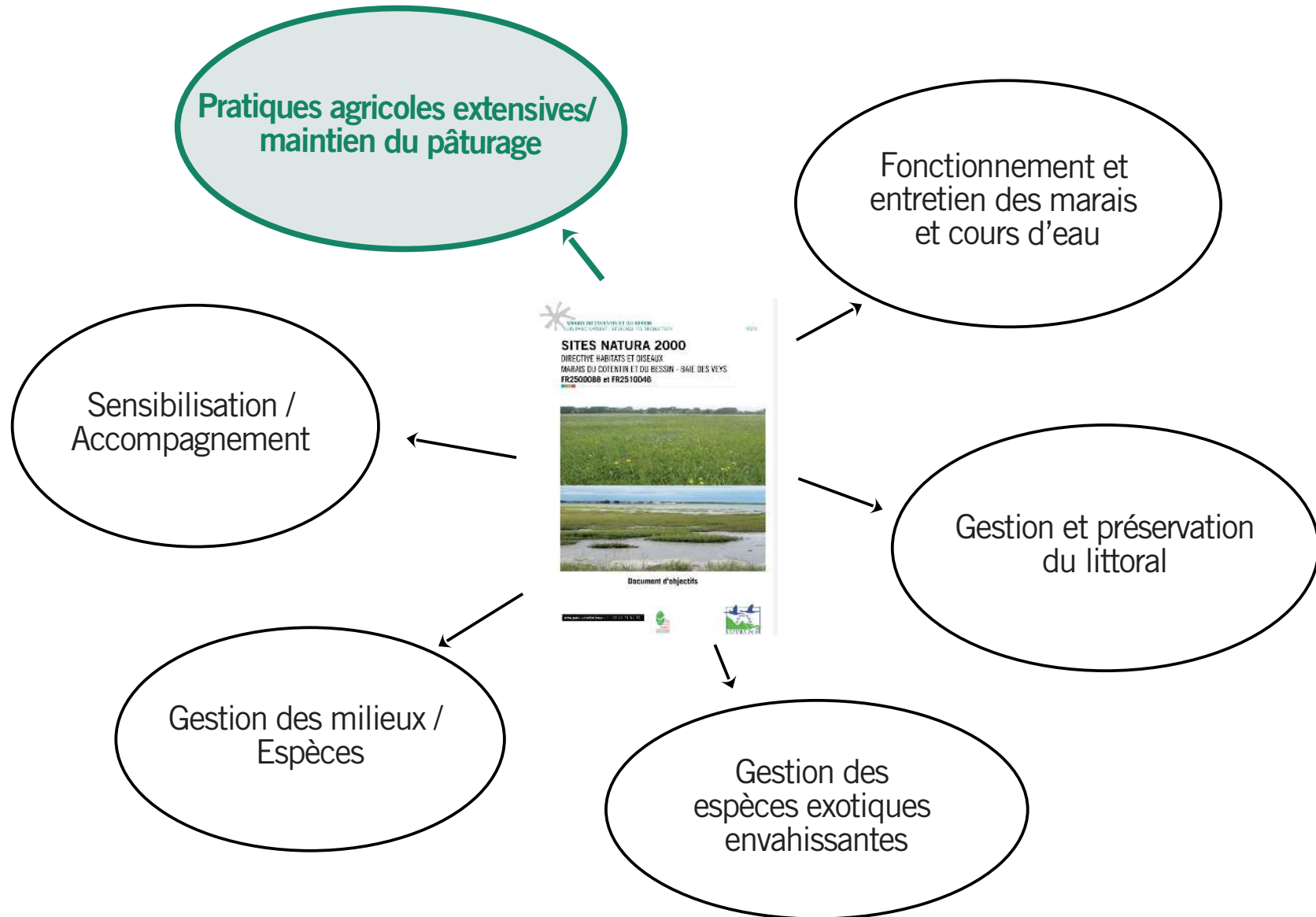
SITES NATURA 2000

DIRECTIVE HABITATS ET OISEAUX
MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN - BAIE DES VEYS
FR2500088 et FR2510046



Document d'objectifs

Bilan 2024 / Perspectives 2025



MAEC « marais » et résultats de la contractualisation

Niveau de contractualisation

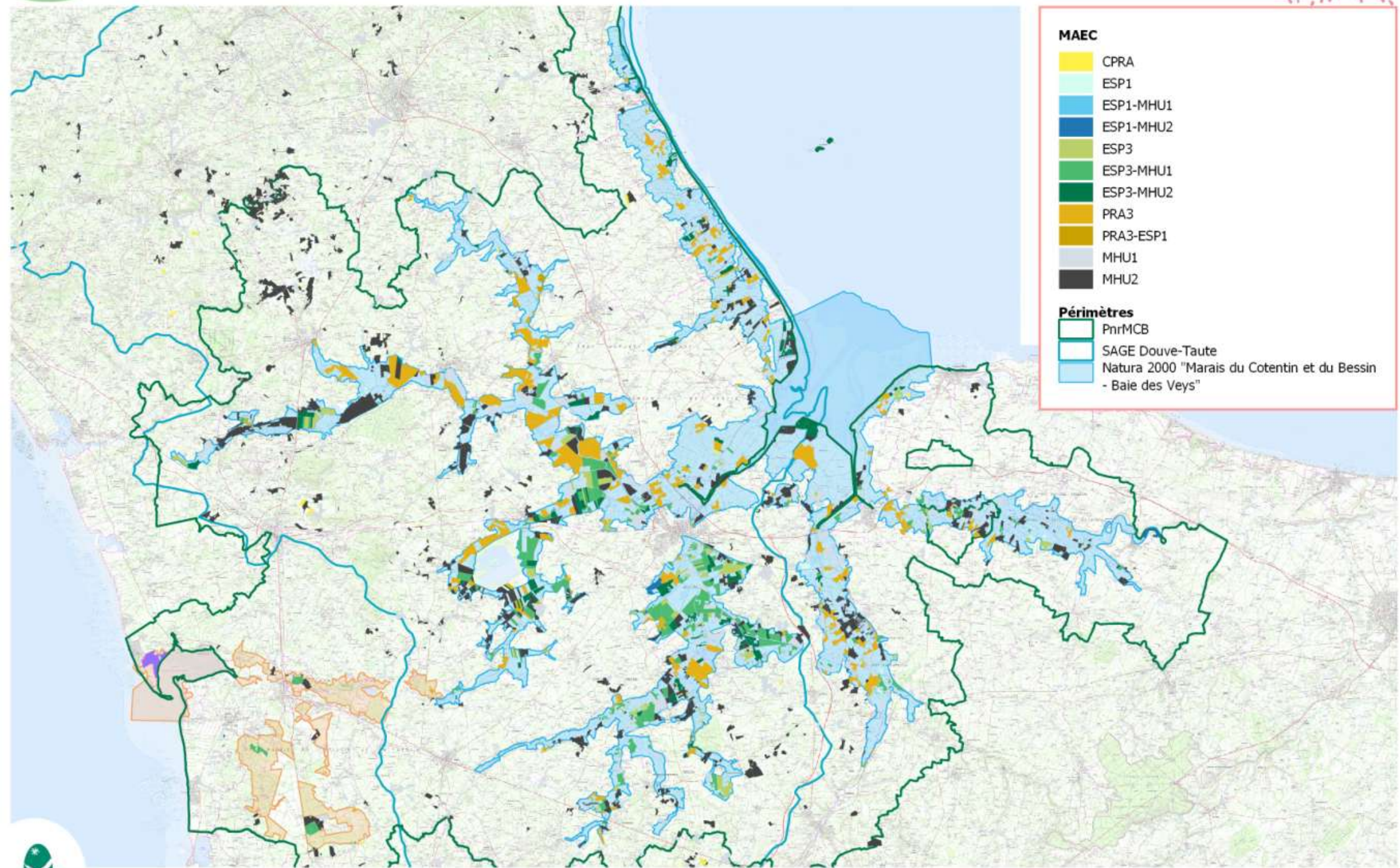
	Surface SAU du site	Nb exploitations engagées	Surface SAU engagée MAEC	Proportion SAU en MAEC
Contrats 2023-2027	23 957 ha	353	9 862 ha	41 %
Contrats 2024-2028		20	337 ha	1 %

=> Niveau de contractualisation équivalent à la programmation 2017-2022 (44% SAU, 379 bénéficiaires)

MAEC « marais » et résultats de la contractualisation

Niveau de contractualisation

	Rémunération	Quantités engagées (2023 et 2024)
Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage (PRA3)	72 €/ha	2 990 ha
Préservation des milieux humides (MHU1)	150 €/ha	3 091 ha
Préservation des milieux humides – amélioration de la gestion par le pâturage (MHU2)	201 €/ha	3 571 ha
Création de prairies (CPRA)	358 €/ha	12 ha
Protection des espèces niveau 1 – bande refuge 10 % minimum	+ 82 €/ha	192 ha
Protection des espèces niveau 3 – fauche 25 juillet	+ 200 €/ha	3 135 ha
Entretien durable des infrastructures agro-écologique (mares)	62 €/mare	46 mares
Entretien durable des infrastructures agro-écologique (fossés)	1,6 €/ml	301 km



MAEC

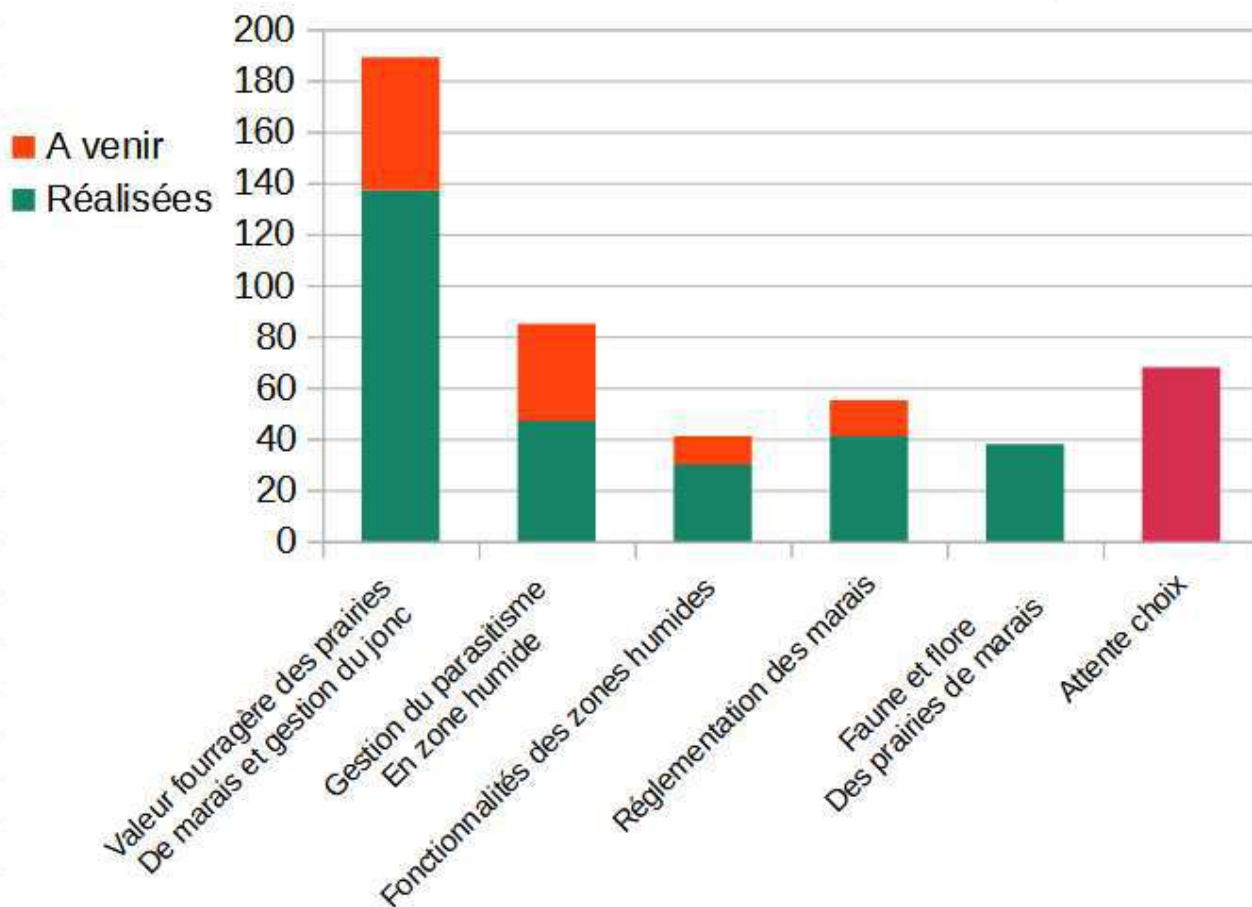
- CPRA
- ESP1
- ESP1-MHU1
- ESP1-MHU2
- ESP3
- ESP3-MHU1
- ESP3-MHU2
- PRA3
- PRA3-ESP1
- MHU1
- MHU2

Périmètres

- PnrMCB
- SAGE Douve-Taute
- Natura 2000 "Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys"



MAEC : Participation aux formations obligatoires



MAEC

Retour sur les campagnes 2023/2024

- Bon niveau de contractualisation
- Instruction 2023 : démarrage tardif, finalisation de l'instruction en cours (fossés/mares)
- Instruction 2024 démarrera à la suite de l'instruction 2023
- Intérêt pour les formations
- Service « après-vente » des MAEC
- Aller-retours administratifs (avenants aux plans de gestion)

Perspectives

- Campagne 2025 avec budget non défini
- Règles de priorisation selon les enjeux

Encourager et valoriser les pratiques agricoles extensives

Programme « Élevage & Marais »



- Volet 1 : Accompagner techniquement les éleveurs de marais
- Volet 2 : Expérimentation PSE ZH/biodiversité et suites
- Volet 3 : Renouvellement des générations agricoles
- Volet 4 : Valoriser les pratiques et mobiliser les acteurs locaux
- Volet 5 : Accompagner le changement climatique sur la façade est

=> Bilan 2022-2024 très positif

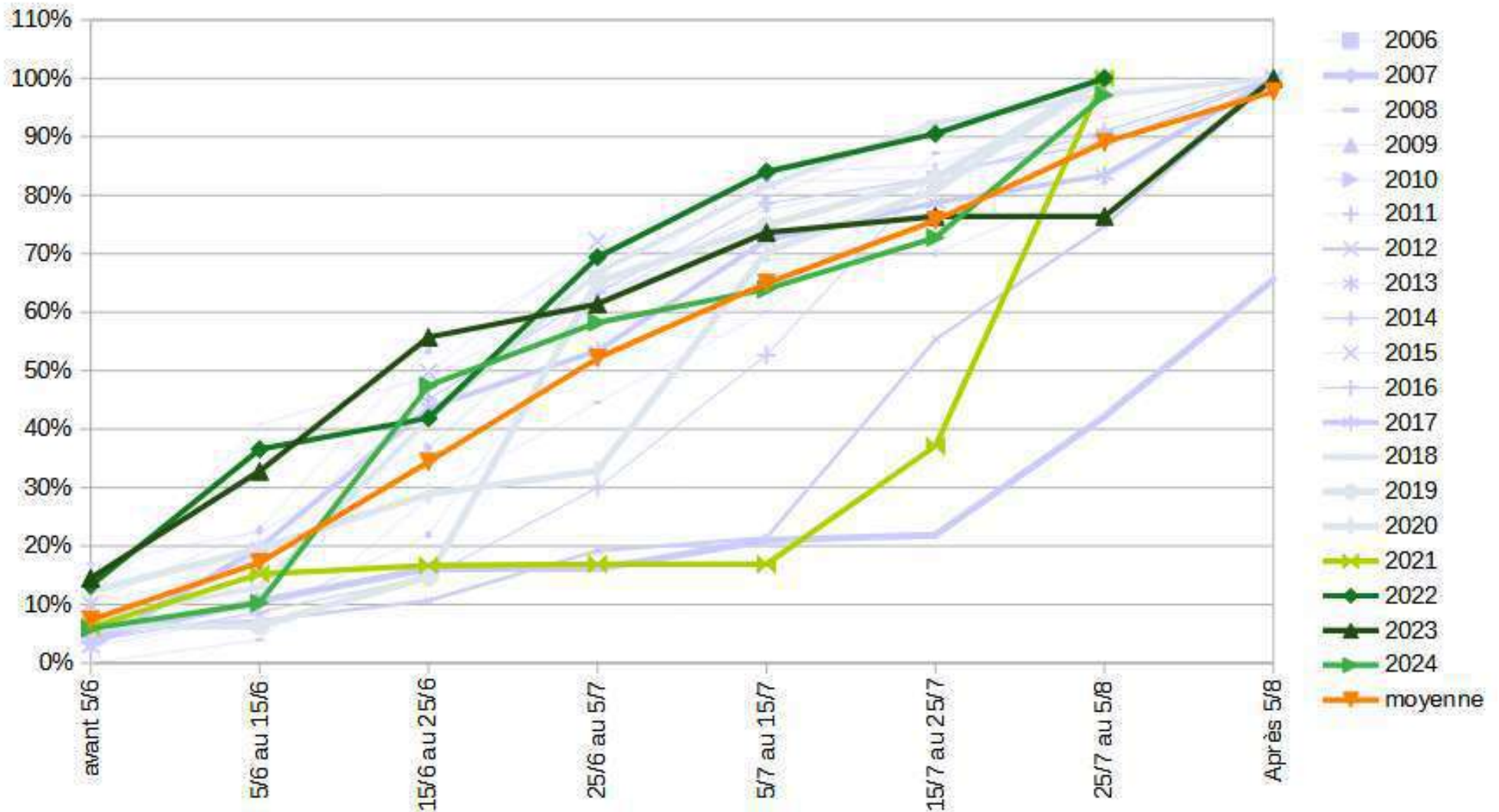
=> Programme 2025-2027 en cours de finalisation



Suivi de la fauche

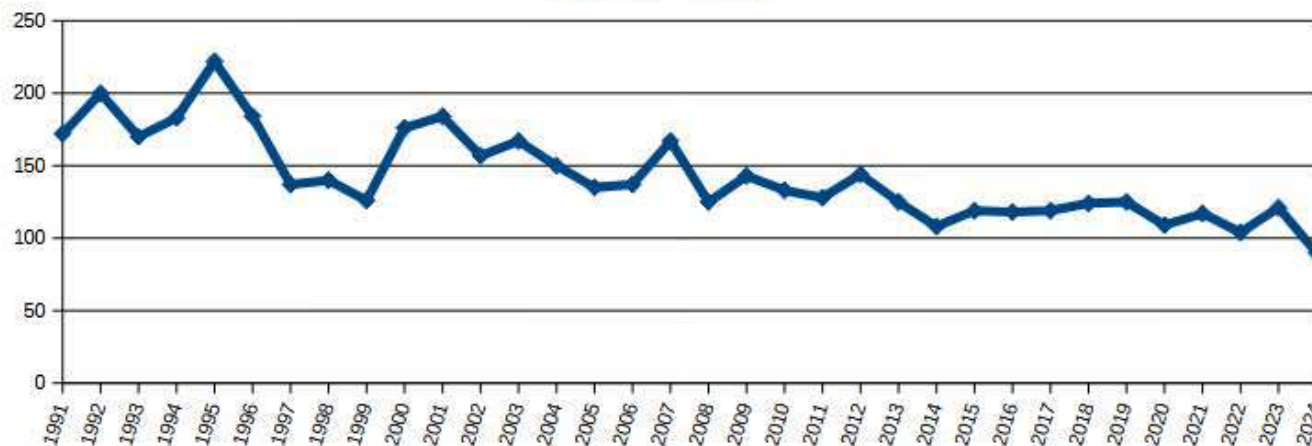
Une fauche plus précoce

Evolution des dates de fauche depuis 2006

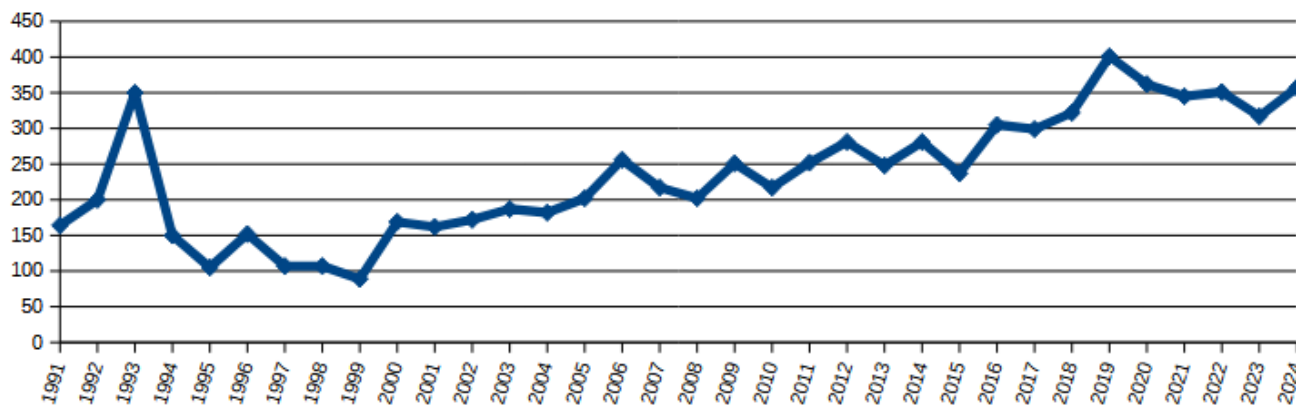


Suivi des passereaux nicheurs des prairies

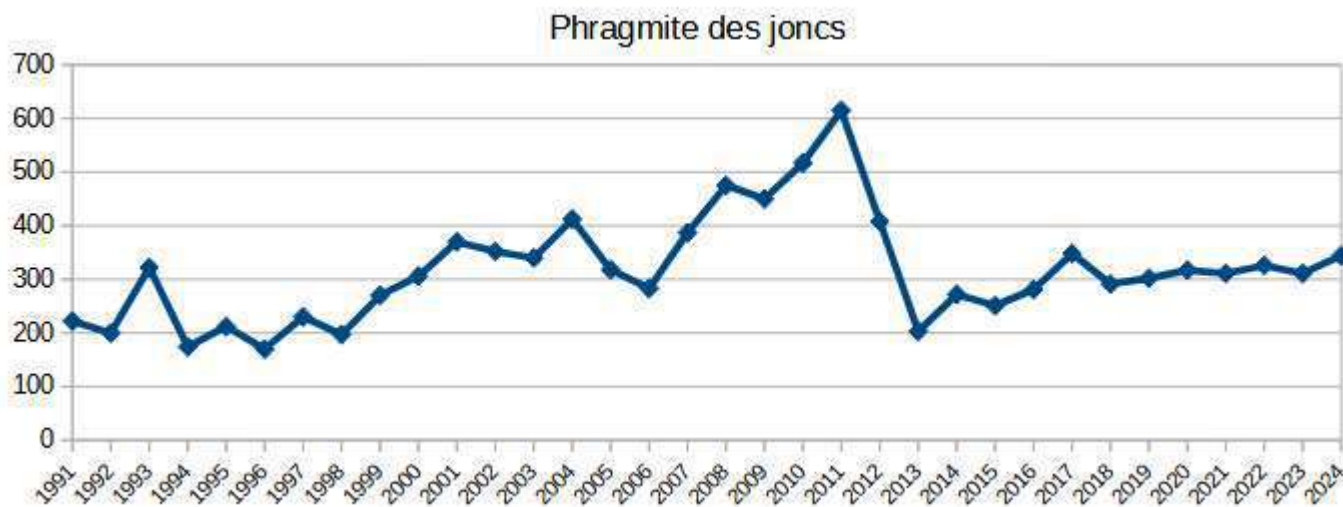
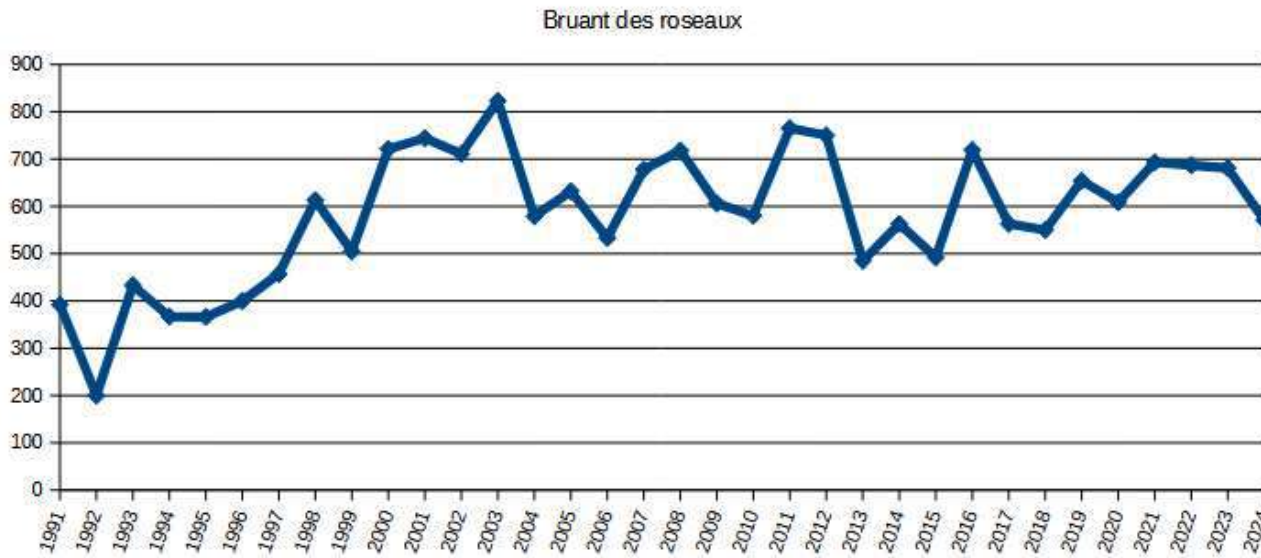
Alouette des champs



Tarier des prés

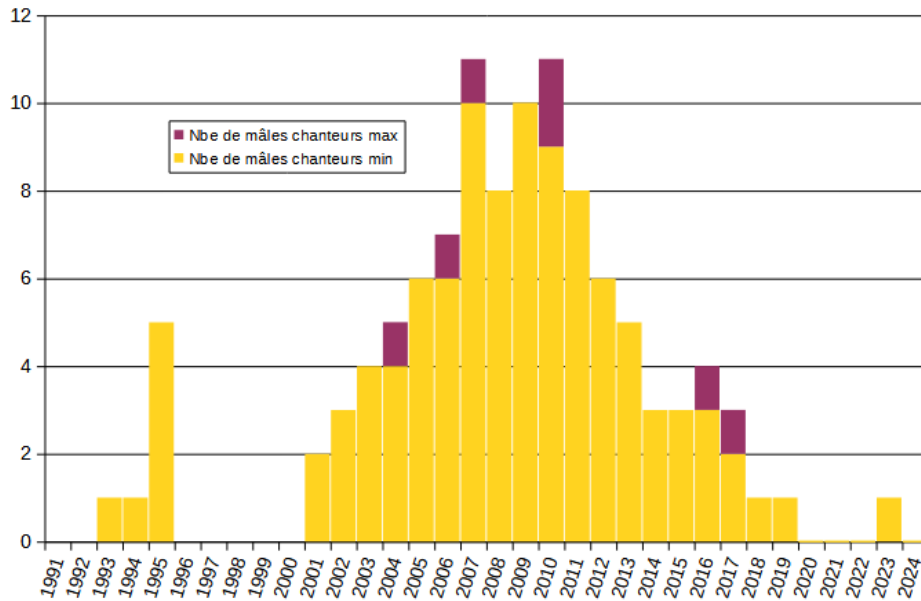


Suivi des passereaux nicheurs des prairies

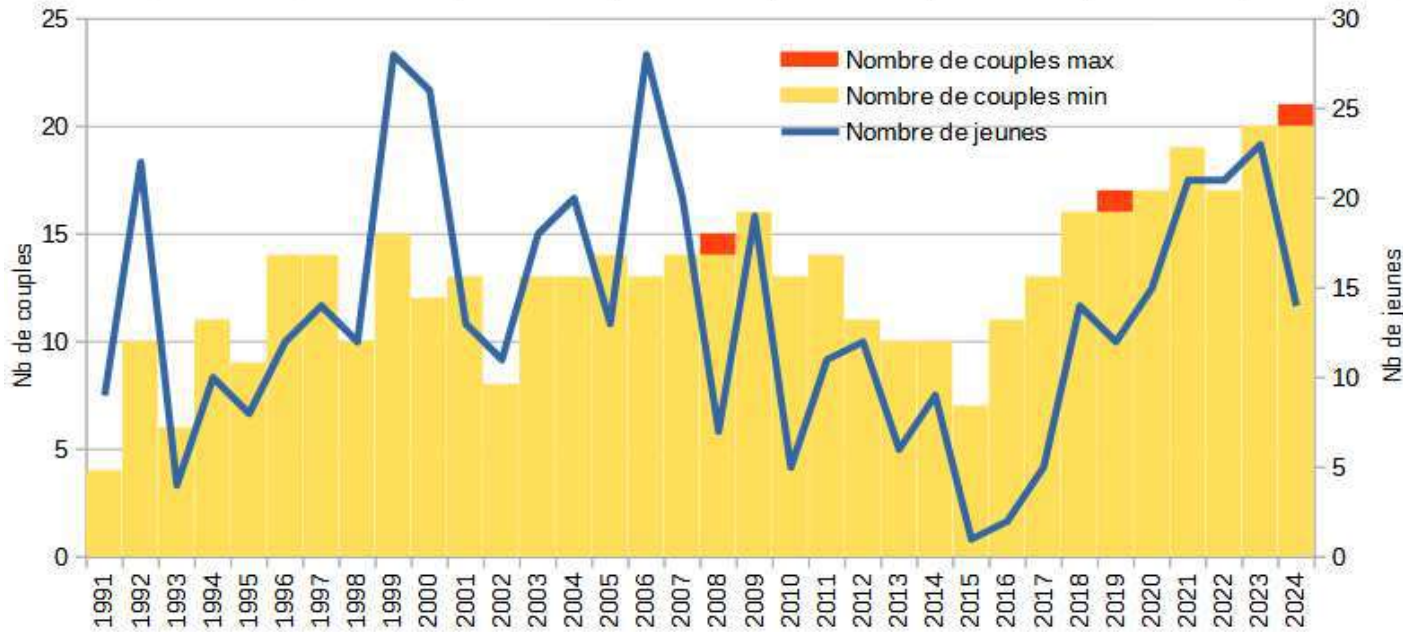


Suivi des nicheurs rares des marais

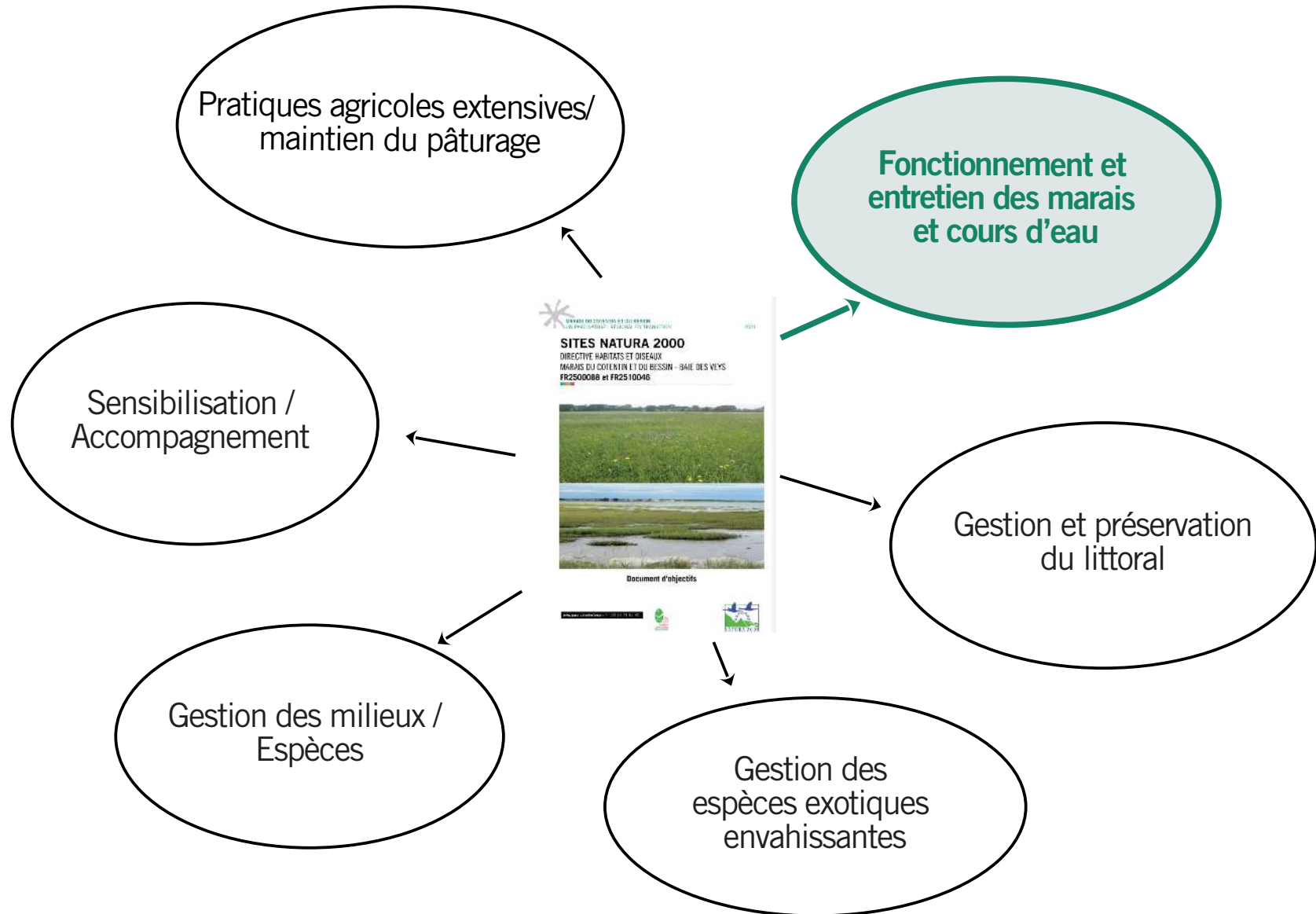
Butor étoilé



Busard des roseaux



Bilan 2024 / Perspectives 2025



Étude 2024 du marais de St-Germain-sur-Sèves

Depuis les années 2000

- Affaissements et modifications des sols
- Modifications hydrologiques : hausse des fréquences d'inondation (estivales), battements plus importants
- Forage pour l'AEP depuis 1990 au sud du site

Conclusions

- Lien nappe des sables / nappe des tourbes, alimentation mutuelle (soutien étiage)
- Pompage dans la nappe des sables = \searrow nappe des tourbes (été !) = dégradation de la tourbe = compactage du sol + dégagement C
- Phénomène de « flaquage », inondations soudaines dues aux pluies et sol imperméable



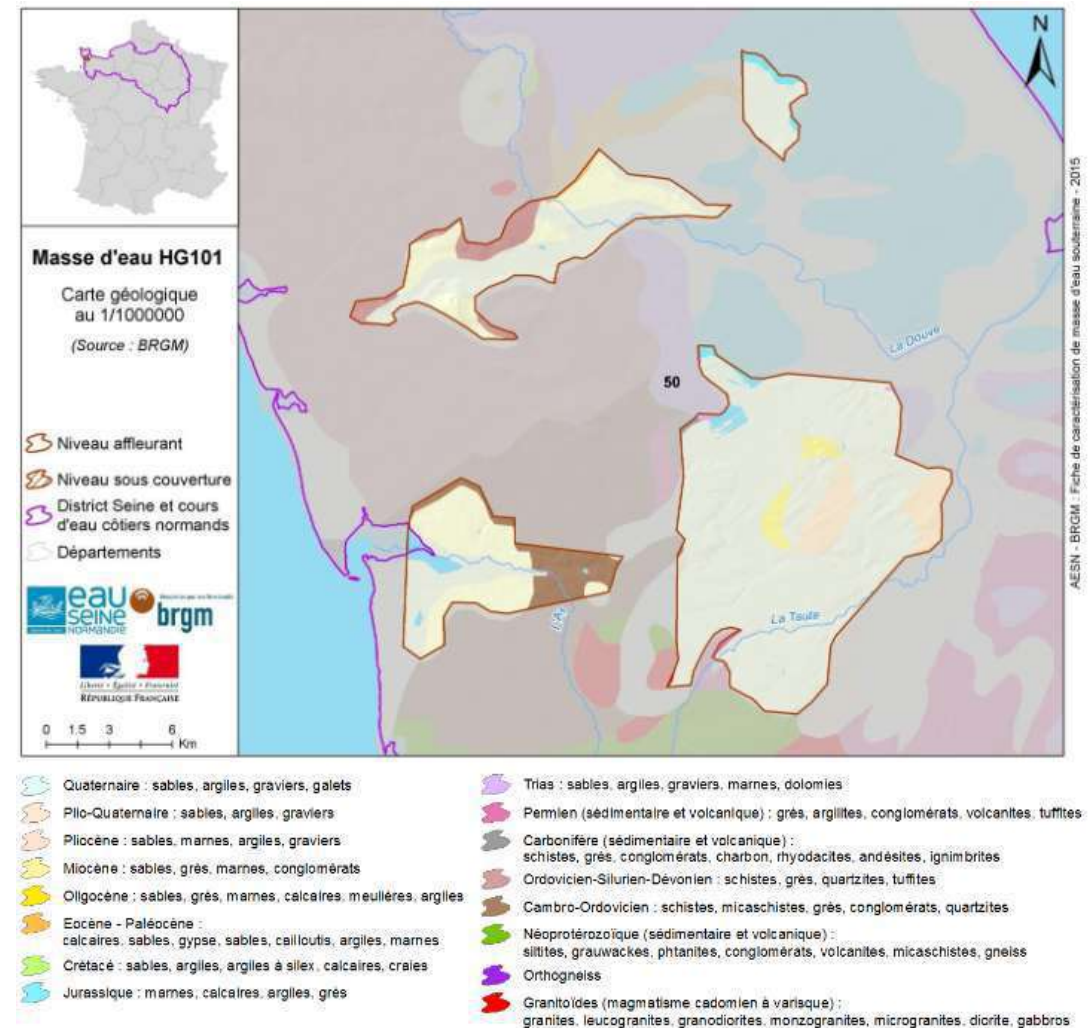
Eaux souterraines : l'isthme du Cotentin

Aquifère de l'isthme du Cotentin

- aquifère discontinu
- extraordinairement productif
- représente environ 1/3 des prélèvements en eau du département

Équilibre quantitatif fragile à l'étiage

- Niveau de nappe en-dessous d'un seuil à **caractériser** provoque des assèchements des sols tourbeux et dégradation de la tourbe et des végétations
- Pompages industriels de la tourbière de Sèves \geq pompages AEP = nouvel équilibre de l'hydrosystème après arrêt des pompages



Eaux souterraines : études en cours et à venir

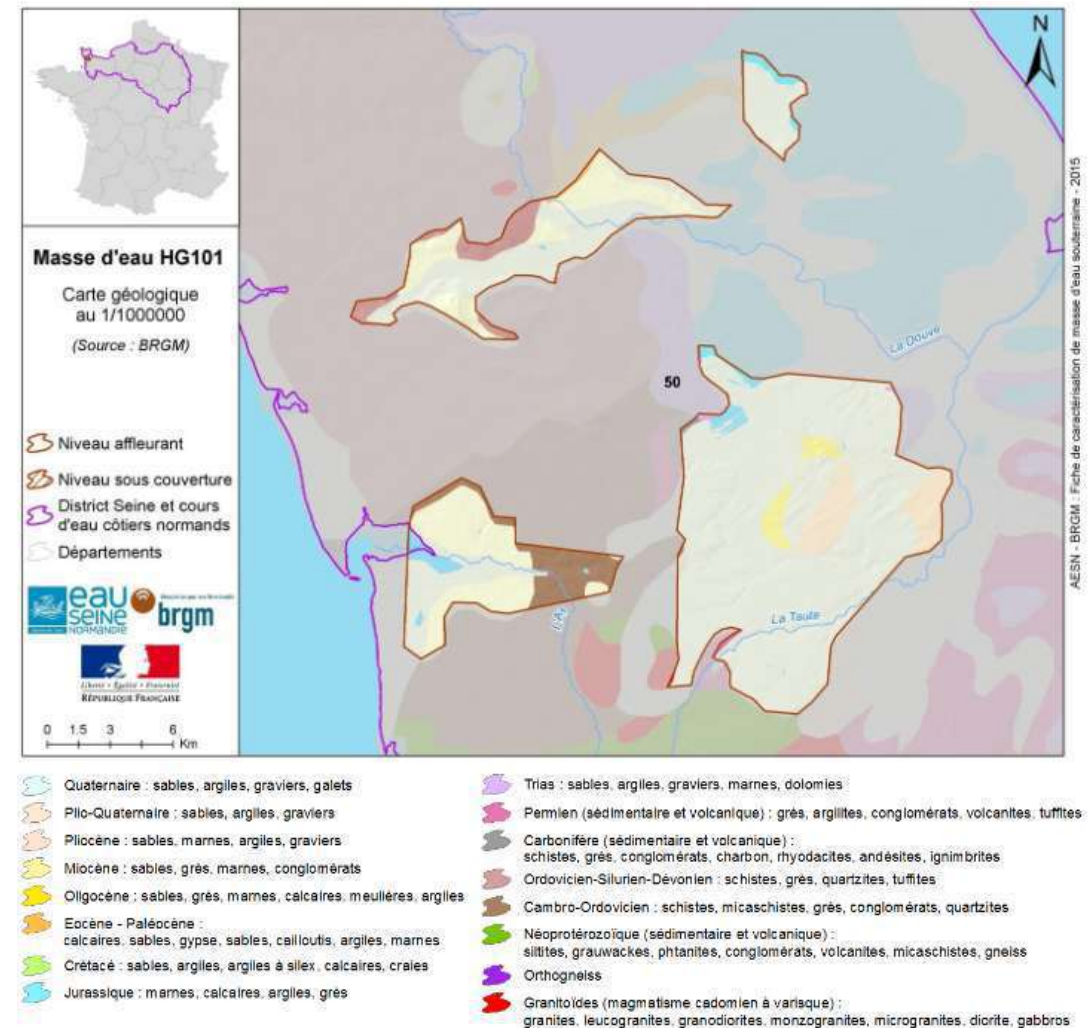
Thèse « Étude des bassins sédimentaires du Centre Cotentin » 2022-2025

- Mieux connaître la géométrie de ces formations et leur structuration

Études « volumes prélevables »

- Cadre : Plan de Gestion de la Ressource en Eau co-porté par la CA Normandie et le SD'EAU50 initié en 2018

- Lancement des études « volumes prélevables » en 2025 sur toutes les masses d'eau de la Manche (SD'EAU50)



Projet de reconversion de la tourbière de Sèves

Actualités 2024

- Lancement de la constitution de la réserve foncière agricole
- Travail sur le devenir des parcelles publiques et privées (à venir)
- Lancement du projet de territoire, réunissant les 7 communes impactées
- Coordination scientifique :
 - Actualisation topographie
 - Étude collecte et l'analyse des données physiques, climatiques et hydrogéologiques : modèle de fonctionnement
 - Arrachage de Jussie...

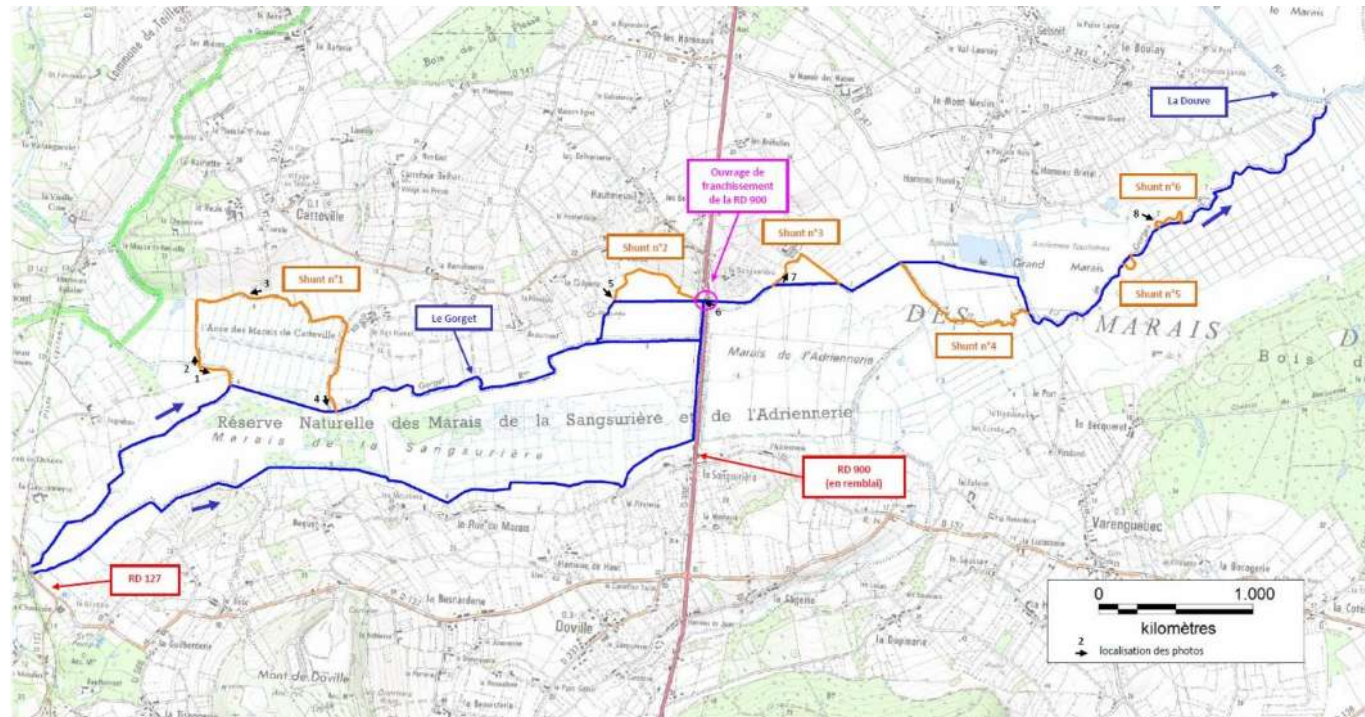


Étude de la remontée d'eau salée suite à l'ouverture des vannes sur les PAF de la Taute

- Ouverture des vannes depuis 2018
- Comment taux de salinité varie en fonction de l'ouverture des vannes et des niveaux sur la Taute, jusqu'au Port Saint-Pierre ?
- Étude sept. 2024 - nov. 2025

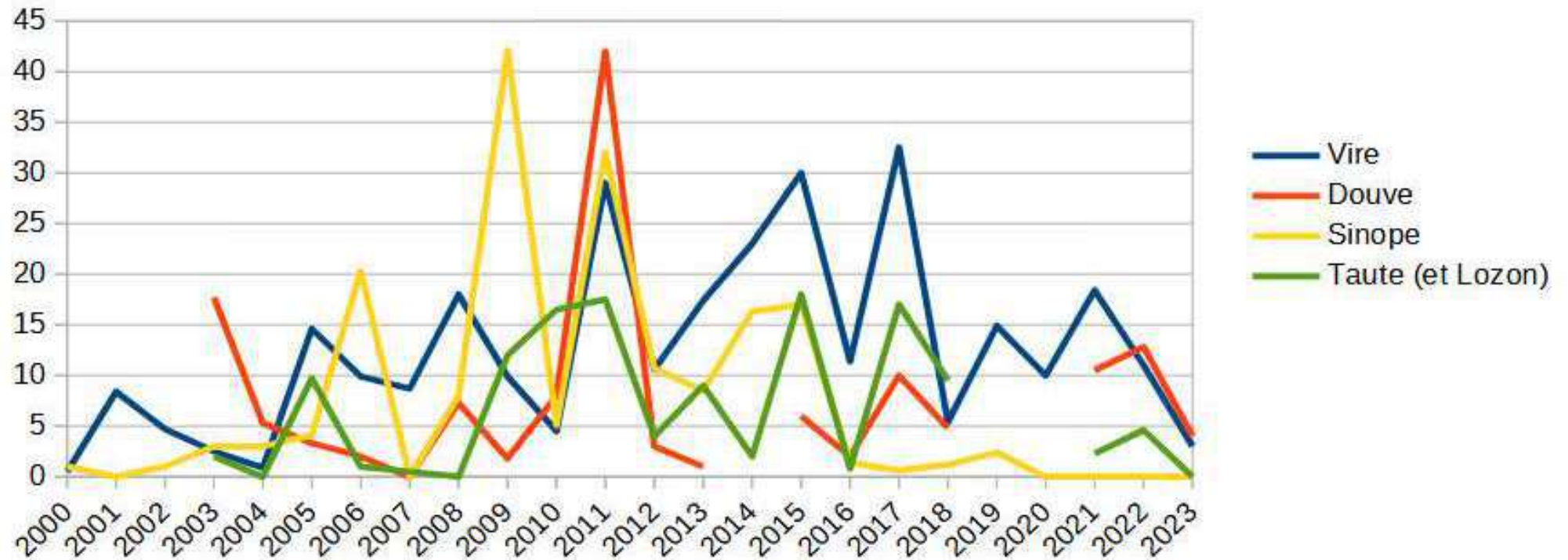
Projet de reméandrage du Gorget

- Reconnexion des anciens méandres du Gorget
- Objectif : conserver alimentation des fossés à l'étiage, ré-humecter la tourbe
- Reprise de la maîtrise d'ouvrage par la COCM



Suivi des migrateurs amphihalins

Indice d'Abondance en juvéniles de Saumon



Bilan 2024 / Perspectives 2025



Espèces exotiques envahissantes : 3 espèces problématiques dans les marais



Jussie
Vire et tourbière de Sèves



Crassule de Helms
Vire et marais de Saint-Fromond



Myriophylle du Brésil
Vallées de la Sèves et de la Douve

Espèces exotiques envahissantes : 3 espèces problématiques dans les marais



Jussie
Vire et tourbière de Sèves



Crassule de Helms
Vire et marais de Saint-Fromond



Myriophylle du Brésil
Vallées de la Sèves et de la Douve

Plantes amphibies envahissantes : des conséquences importantes sur la gestion des marais

- altération des écosystèmes aquatiques

- Herbiers très denses et compétitifs, \searrow lumière et O_2
- Compétition et remplacement des espèces autochtones (flore et faune invertébrés aquatiques)

- conséquences socio-économiques

- Perturbation des écoulements, enrichissement et comblement accéléré des eaux stagnantes
- Gêne pour les activités nautiques et accessibilité pour la pêche
- Colonisation des prairies (jussie, crassule ?)

Jussie : une pression à maintenir

- Chantier de lutte par arrachage sur la Vire
- Chantier de lutte par arrachage sur la tourbière de Sèves
en 2025, 6 440 litres



Myriophylle du Brésil sur la Sèves et la Douve

Opération globale de lutte 2021-2022 sur le marais de Sèves

- Arrachages manuels sur les foyers de petite taille

> 600 ml traités sur 7 km

- Arrachage mécanique prévu / non réalisé :

> pas de consensus sur les modalités d'élimination

> abandon

Dissémination sur l'aval (Sèves-Douve)



Crassule de Helms dans le marais de Saint-Fromond

Une colonisation très rapide

- découverte en 2013
- chantiers d'élimination 2016-2019
- travaux d'éradication en 2020, abandonnés
- depuis 2020 : colonisation toujours plus importante (gabions, fossés)

Aujourd'hui, de nouveaux enjeux

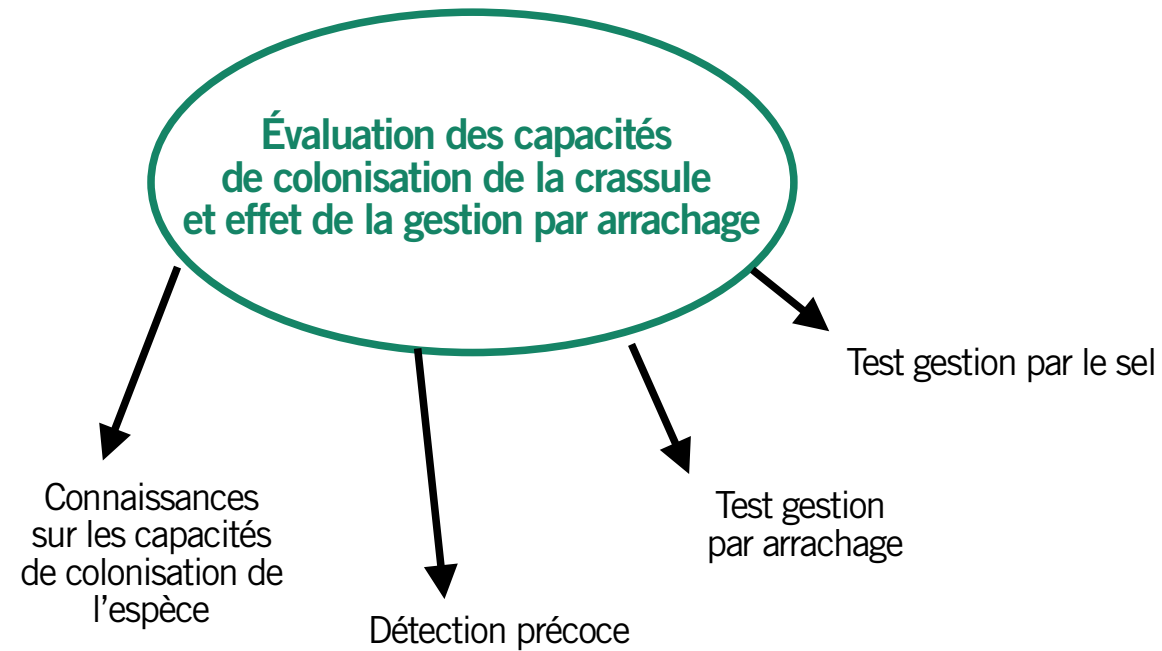
- comment entretenir le marais dans ce contexte : curage fossés, risque de dissémination ?
- surveillance des marais périphérique à renforcer, pour éviter la dissémination dans d'autres marais, intervenir rapidement



Zoom sur le projet CRIME Crassule

2024 – 2026 : Projet de recherche-action (OFB)

- Association chercheurs-gestionnaires
- 2 sites d'expérimentation :
 - laboratoire Rennes
 - marais de Saint-Fromond



Zoom sur le projet CRIME Crassule

En 2024, le Parc a travaillé sur 2 axes : **1/ Essai de détection au drone**

Localisation de la Crassule de Helms sur le Site d'étude Nord-Ouest



Auto-classification de la crassule sur le site NO (raster Global mapper)



Zoom sur le projet CRIME Crassule

En 2024, le Parc a travaillé sur 2 axes : **2/ Test d'arrachage de la crassule sur des mares de gabion**



Université
de Rennes



Espèces exotiques envahissantes : éradication ou gestion courante ?

- Des niveaux de colonisation variables : vallée entièrement colonisée vs tâches disséminées
- Des impacts forts sur le fonctionnement hydraulique et/ou les prairies

Jussie

Risque de colonisation des prairies



Crassule de Helms & Myriophylle du Brésil
Comblement fossés plus rapide



Espèces exotiques envahissantes : éradication ou gestion courante ?

- Des niveaux de colonisation variables : vallée entièrement colonisée vs tâches disséminées
- Des impacts forts sur le fonctionnement hydraulique et/ou les prairies

Éradication : facteurs de réussite

- Prise en charge rapide des foyers émergents, dès la détection
- Réactivité et coopération de toutes les parties prenantes : propriétaires, gestionnaires, service de l'état, entreprises de travaux
- Financements sur pas de temps important

Et quand il est trop tard ?

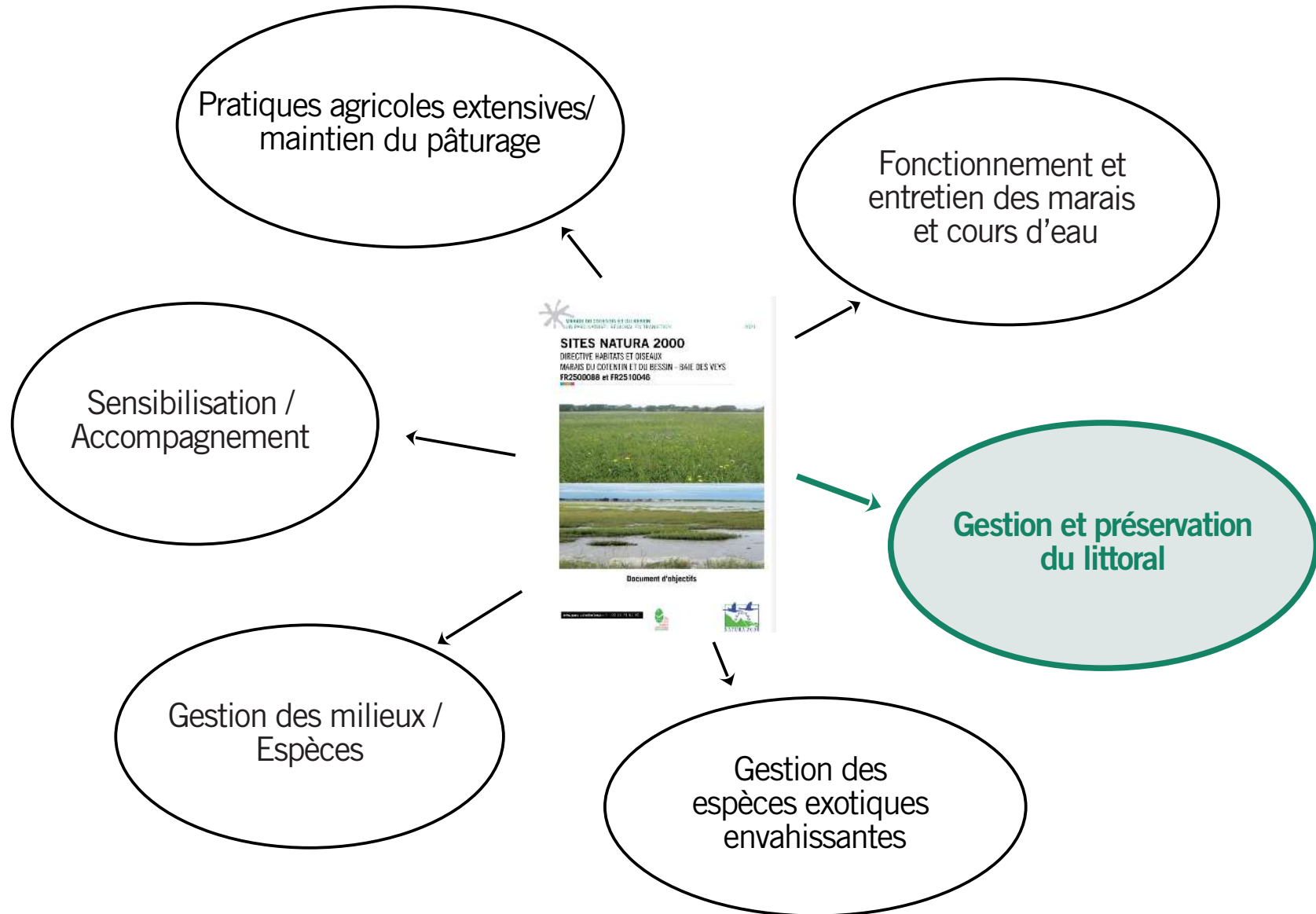
- « Vivre avec » ne veut pas dire « ne rien faire »
- Comment « bien » faire pour limiter propagation et impacts ?
- Sensibiliser et impliquer les acteurs



Et quand il est trop tard ?

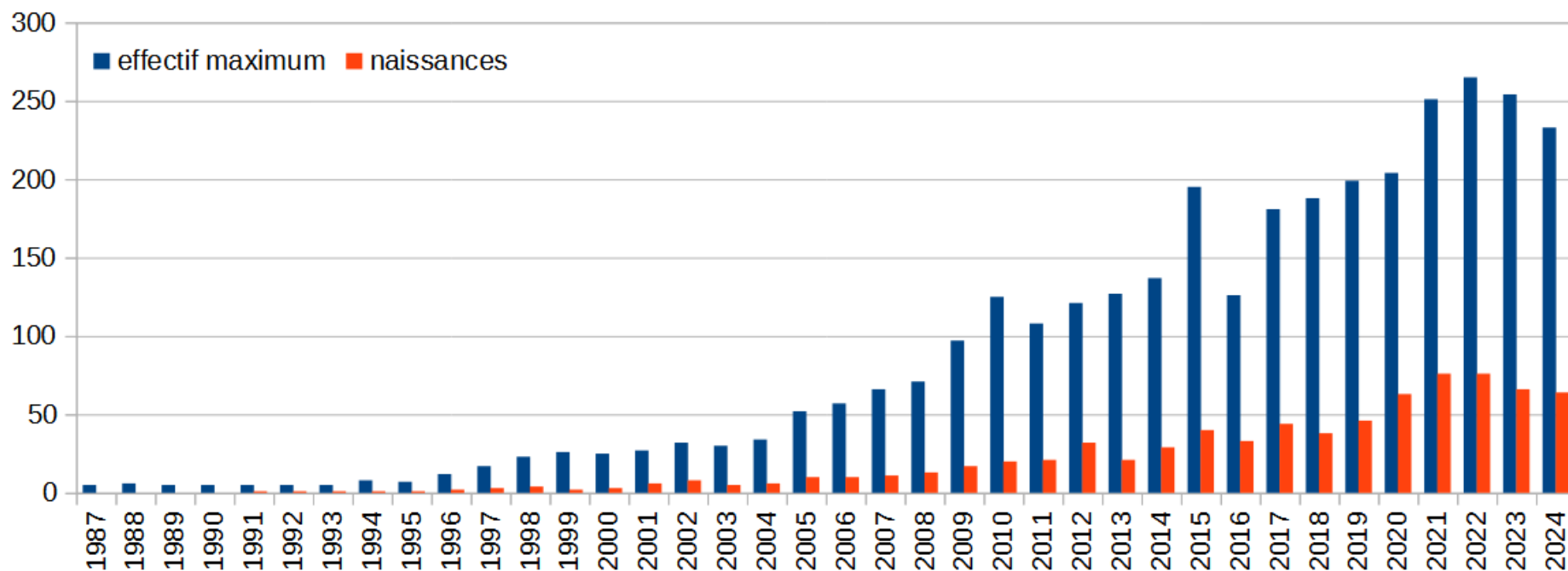
- « Vivre avec » ne veut pas dire « ne rien faire »
- Comment « bien » faire pour limiter propagation et impacts ?
- Sensibiliser et impliquer les acteurs

Bilan 2024 / Perspectives 2025



Suivi des Phoques

Phoques veaux marins



Suivi des Phoques

Phoques veaux marins et phoques gris

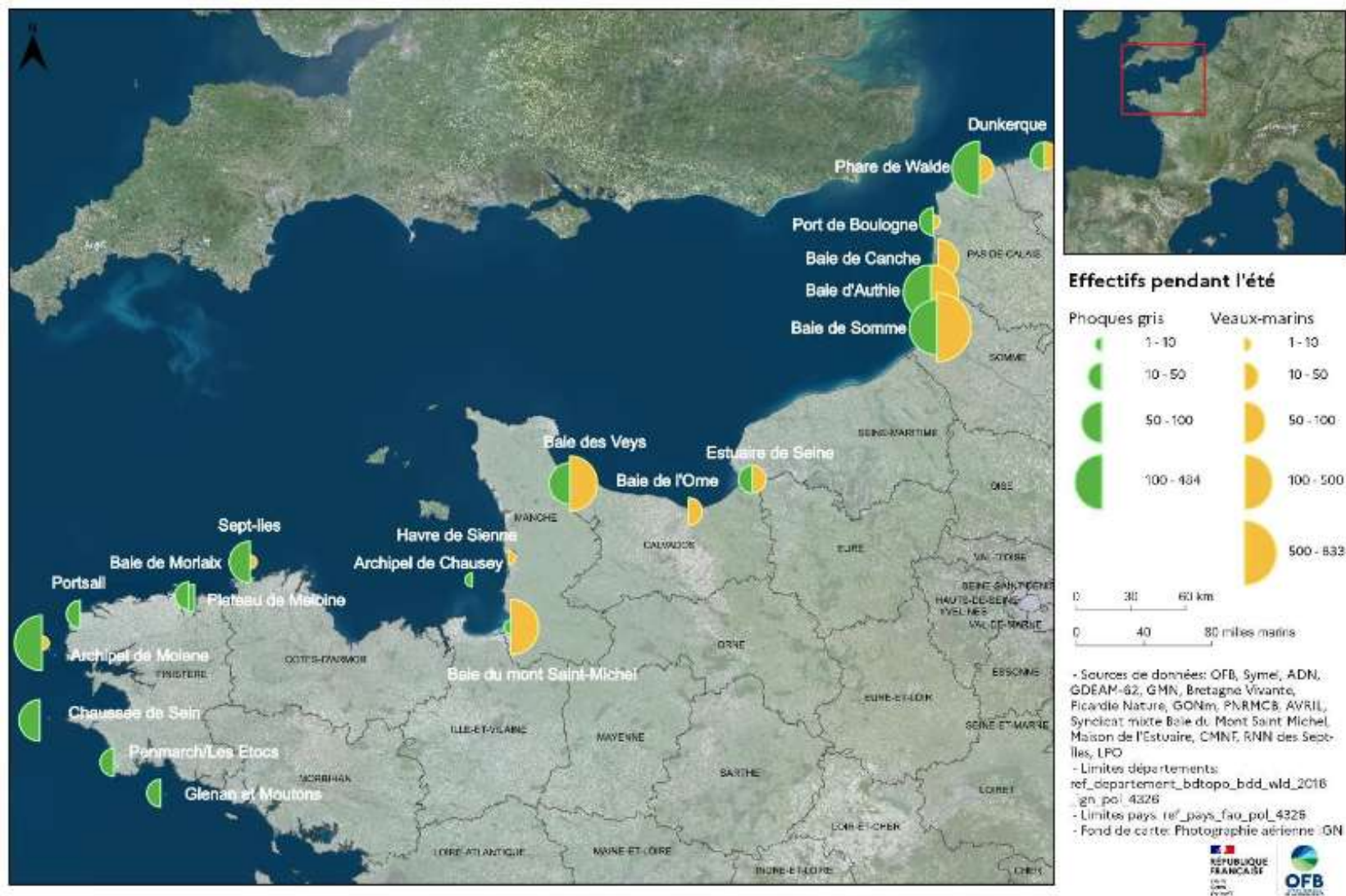
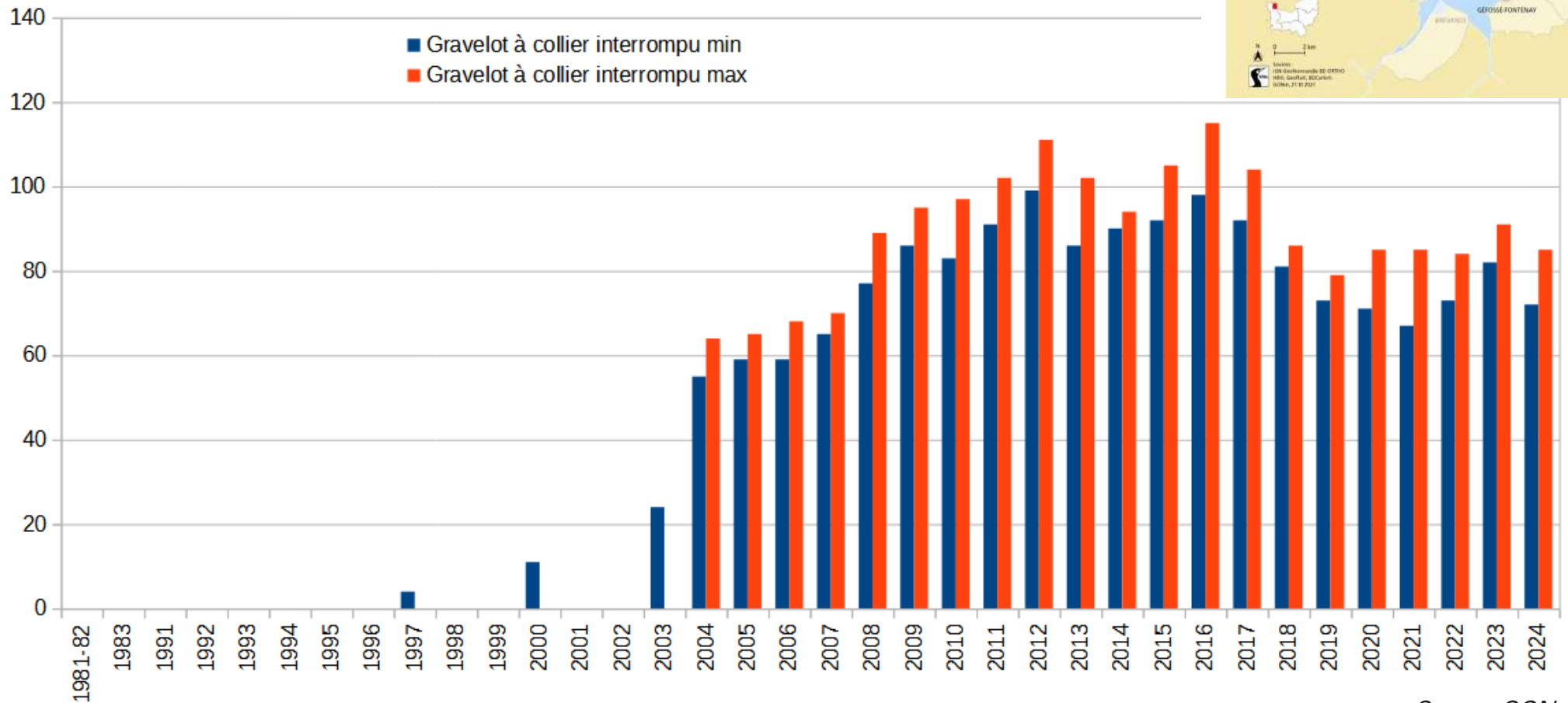


Figure 3 : Répartition des effectifs maxima de phoques recensés en France métropolitaine fin août-début septembre 2023.

Suivi du Gravelot à collier interrompu

Effectifs côte est du Cotentin



Ramassage des macro-déchets sur les plages

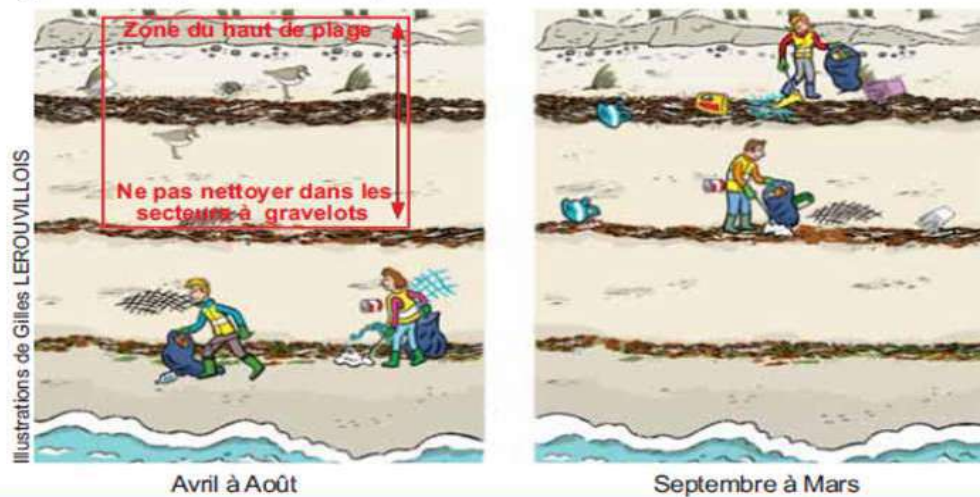


Ramassage des macro-déchets sur les plages

Contrat Natura 2000 porté par la CA du Cotentin

Restauration des laisses de mer par la collecte raisonnée des macro-déchets sur les plages du secteur de Montebourg 2024/2028

Modalités de ramassage sur les secteurs à gravelots



Localisation des linéaires de plages, secteur Montebourg (contrat Natura 2000)



Ramassage des macro-déchets sur les plages

Opération ramassage avec l'OT Isigny Omaha intercom

OPÉRATION
ramassage de déchets
en Baie des Veys

SAMEDI 28 SEPTEMBRE

13h30-17h
à **Grandcamp-Maisy**

INSCRIPTION AU 02 31 21 46 00
AVANT LE 20 SEPTEMBRE

Participez à une action
éco-citoyenne en famille
EN PRÉSENCE DE 11 CHEVAUX
ATTELES ET ÂNES BÂTÉS DE
RACE NORMANDE
POUR TRANSPORTER LES DÉCHETS

Nombreux partenaires :

- PnrMCB
- association « Trait et ânes de Normandie », associations de races
- coopérative Isigny Sainte-Mère
- association de chasse sur DPM Rivages du Bessin
- Collectéa, SEROC
- communes de Grandcamp-Maisy et Géfosse-Fontenay.
- Comité Régional de Conchyliculture
- CUMA ostréicole de Grandcamp-Maisy

Ramassage des macro-déchets sur les plages

Opération ramassage avec l'OT Isigny Omaha intercom

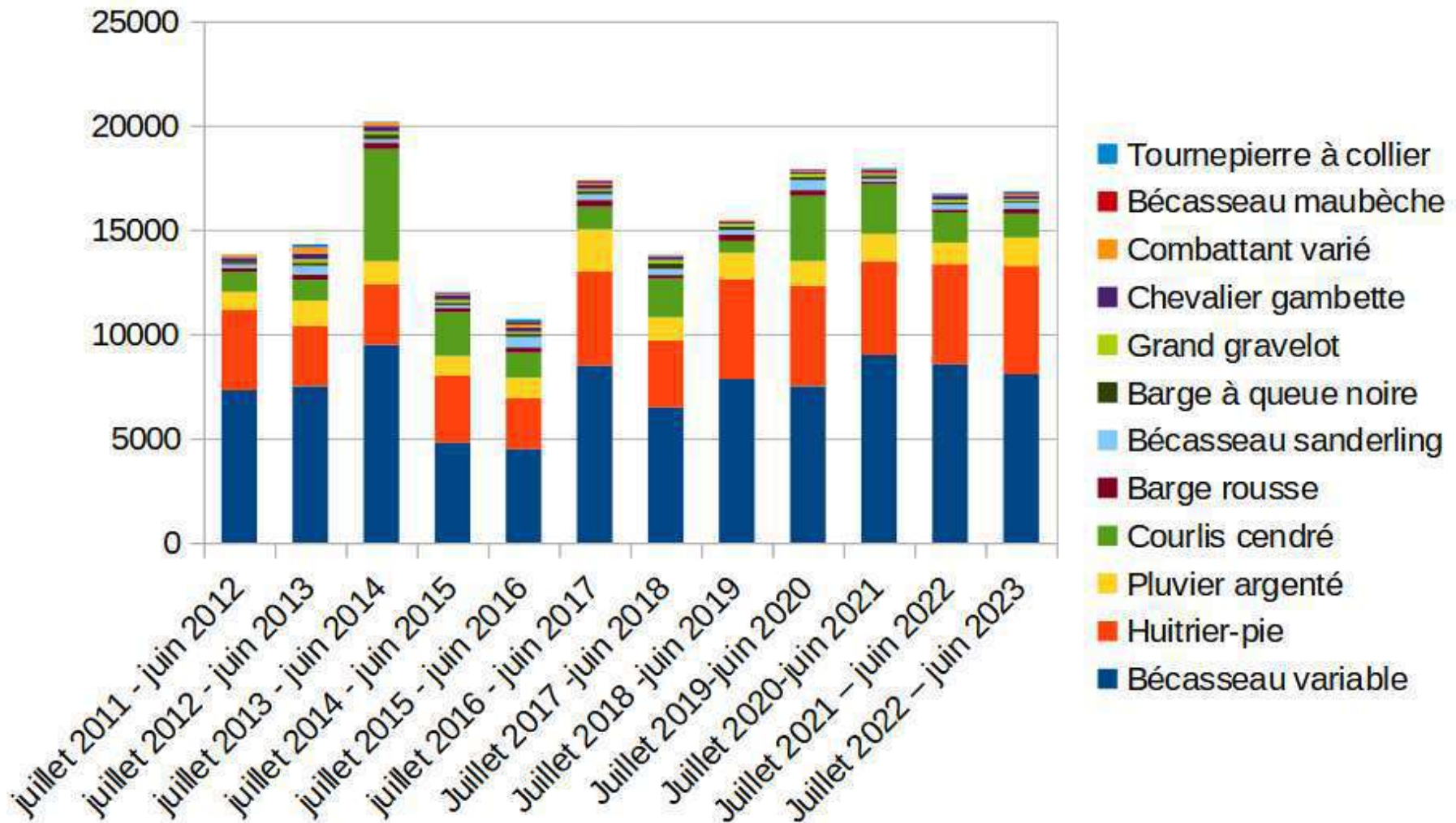
- 75 participants
- 5 m³, majoritairement des déchets ostréicoles
- Bonne couverture médiatique
- Édition à reconduire, avec implication plus forte des ostréiculteurs comme sur la côte est du Cotentin



- Opération de communication qui pourrait être renforcée par un contrat Natura 2000

Suivi des limicoles côtiers

Effectifs depuis 2011 en baie des Veys



Notre littoral pour demain : adaptation de la côte est au changement climatique

Volet aménagement du territoire

Volet sensibilisation- communication

Volet adaptation agricole

- observatoire agro-écologique des prairies humides littorales

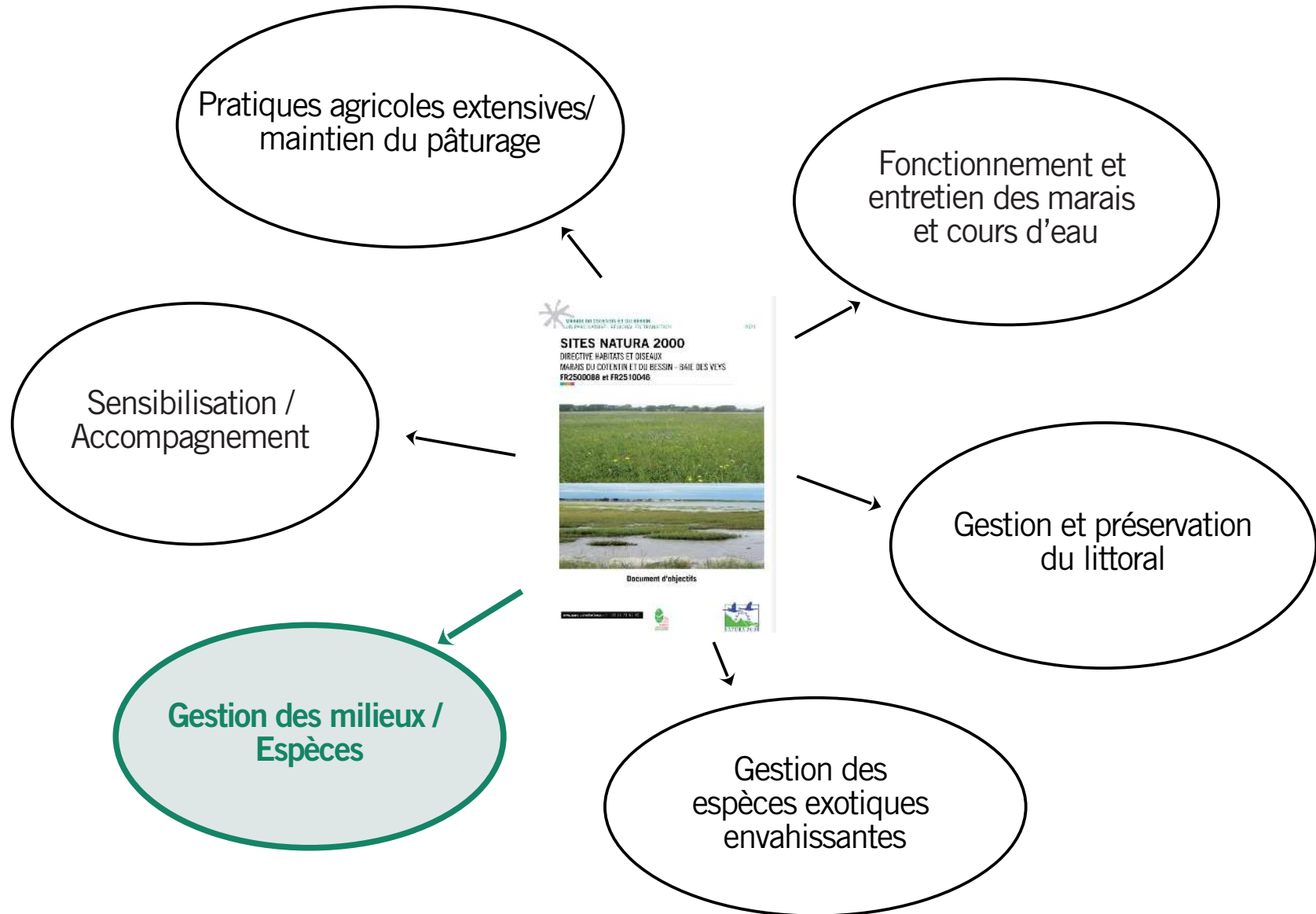
- thèse sur l'évolution des services écosystémiques des prairies

- accompagnement des exploitants pour une meilleure compréhension des évolutions à venir et adaptation progressive de leurs pratiques

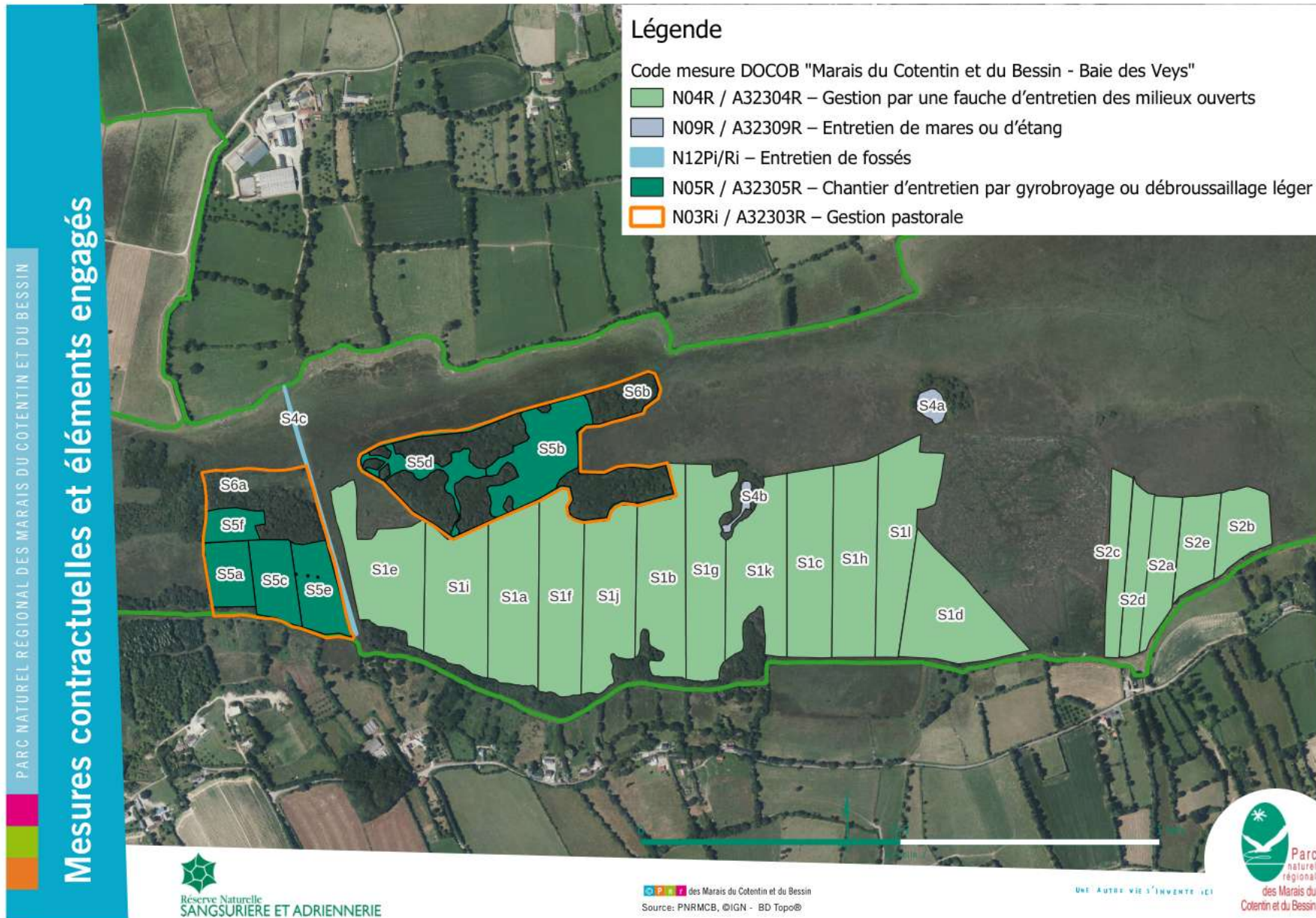
Volet adaptation des milieux naturels (dunes, plages)



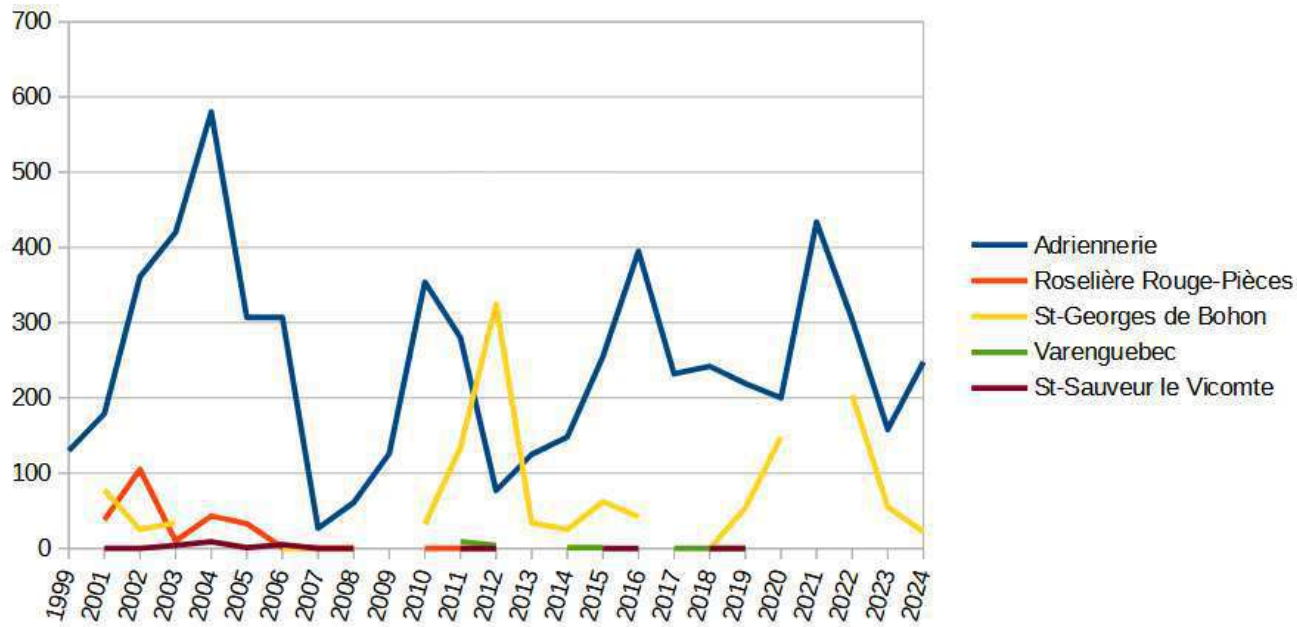
Bilan 2024 / Perspectives 2025



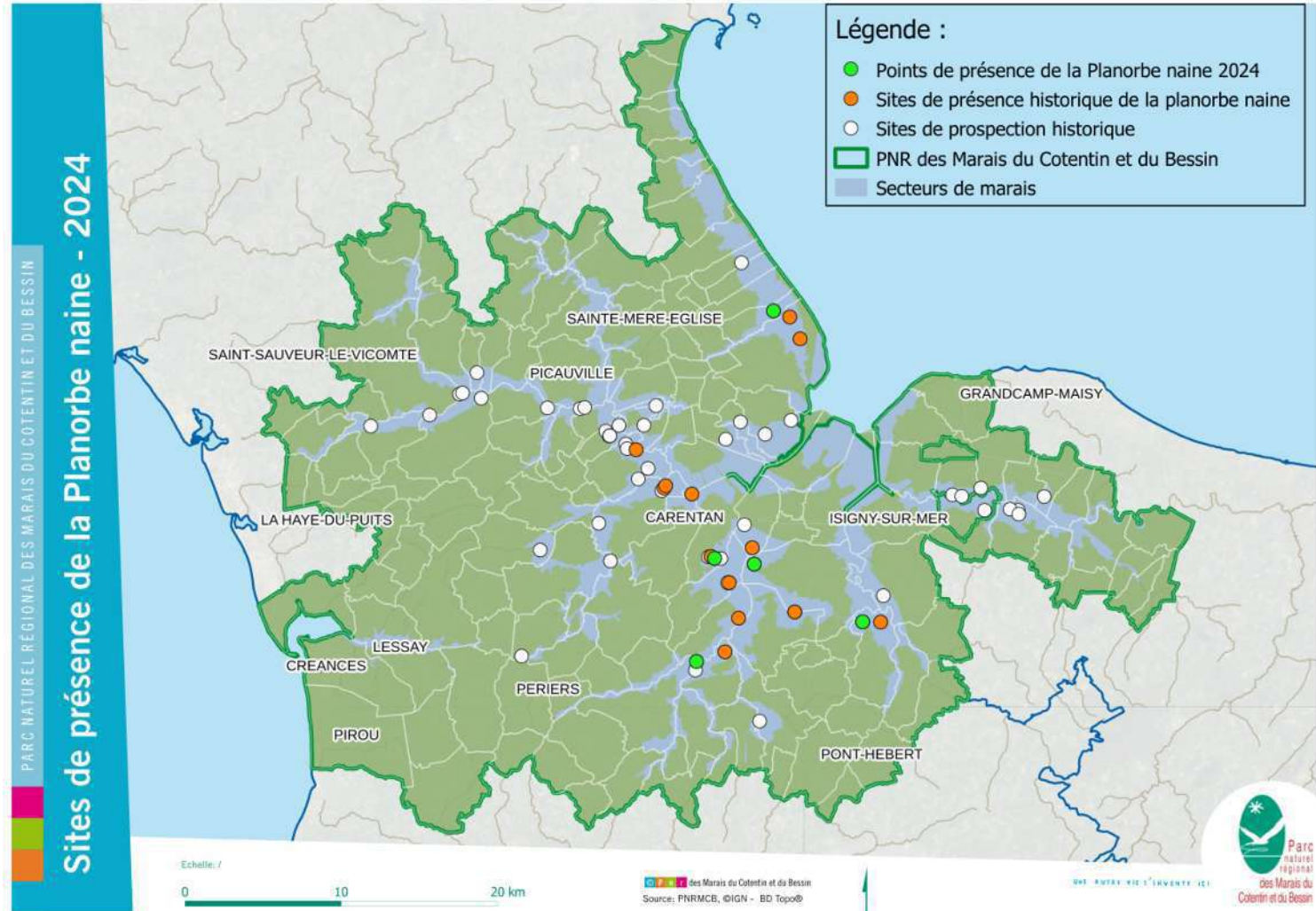
Contrat Natura 2000 : Gestion écologique de la RNN Sangsurière et Adriennerie 2024-2028



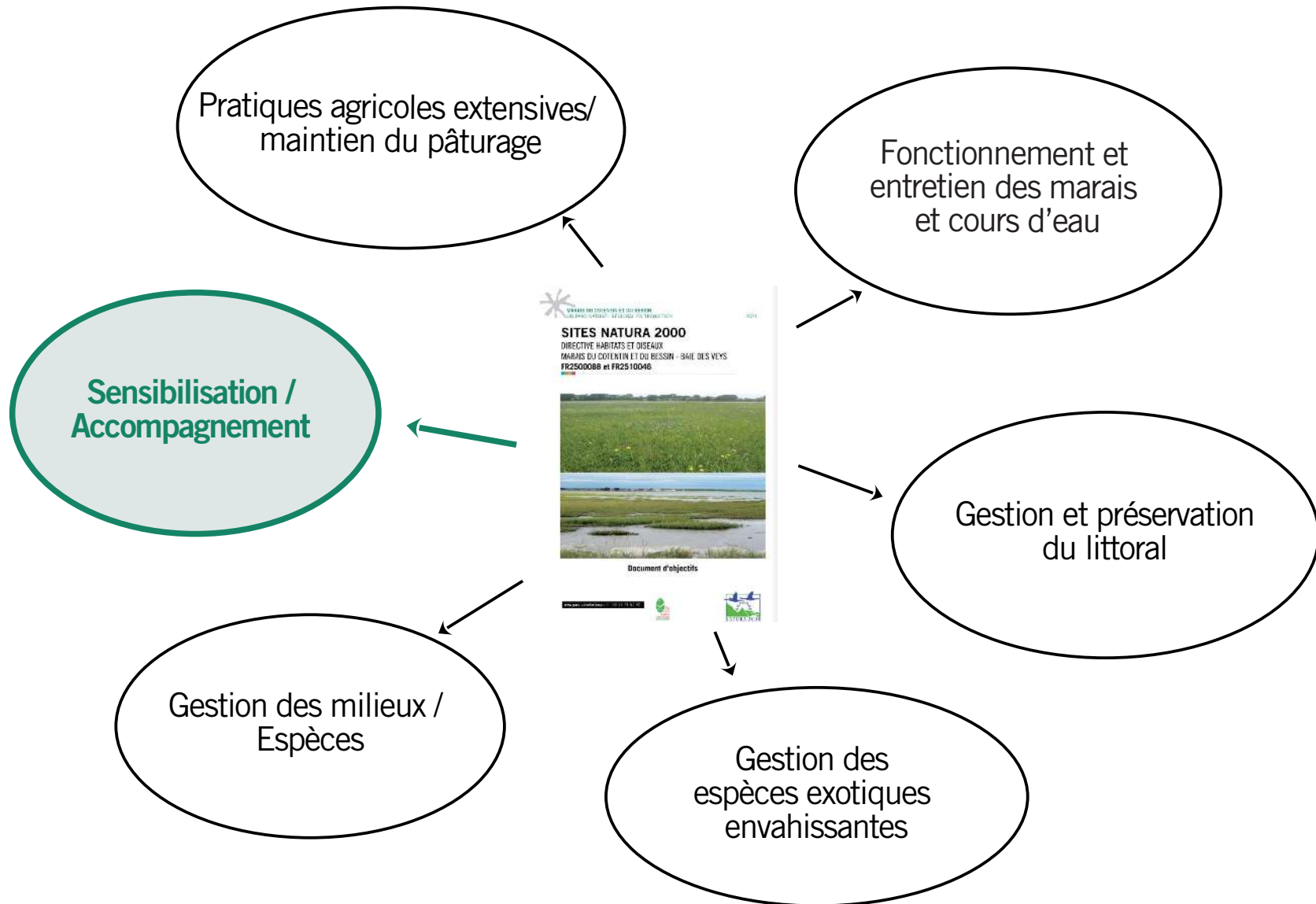
Suivi damiers de la succise



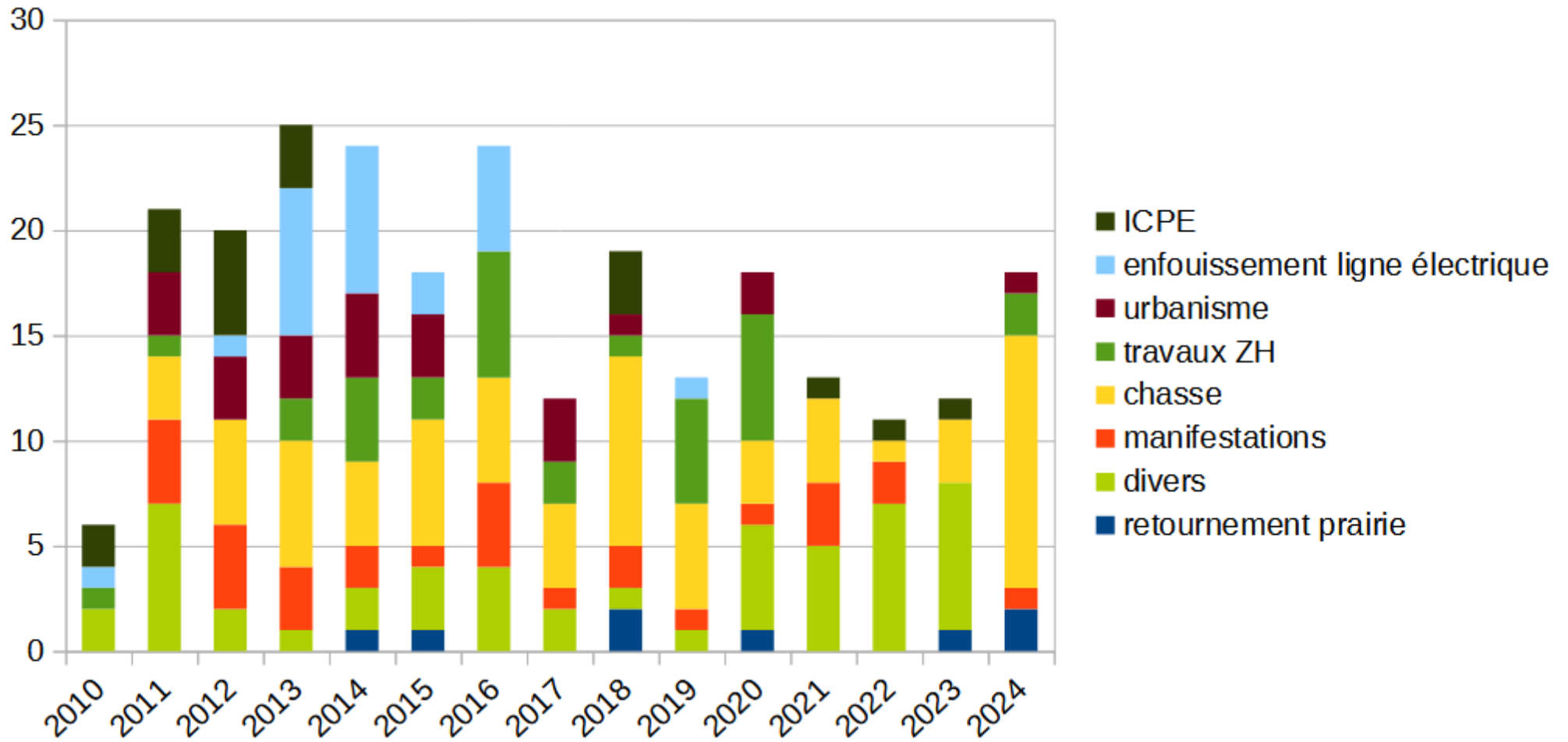
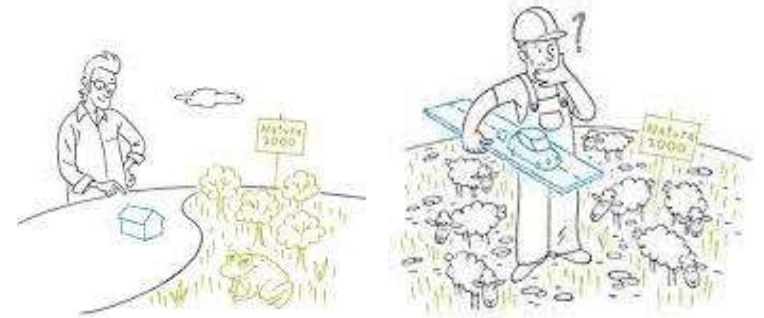
Suivi planorbe naine



Bilan 2024 / Perspectives 2025



Évaluations des incidences



Dotation « Biodiversité & aménités rurales » (loi Finance 2019)

Dotation renforcée en 2024, critères d'éligibilité élargis

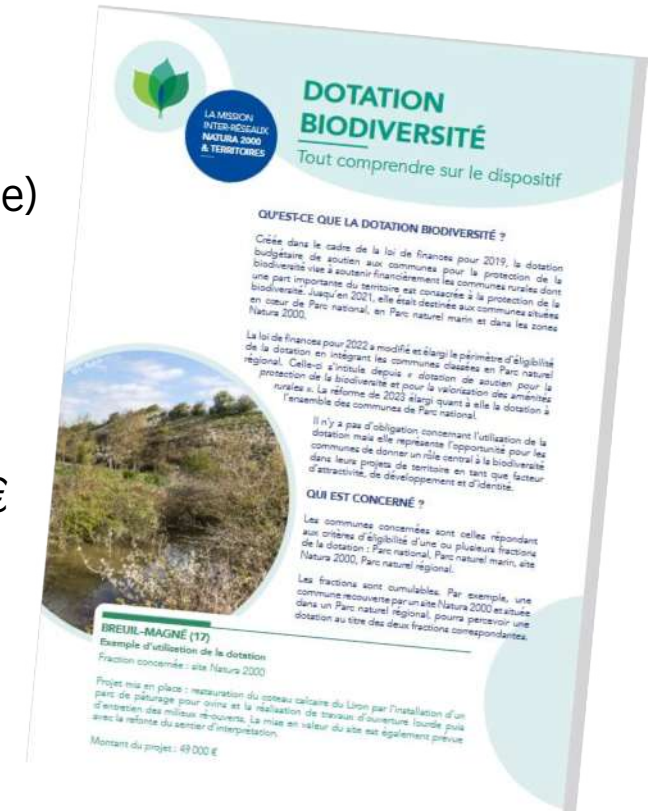
- moins de 10 000 habitants
- au moins 350 ha / 80 % en aire protégée (type Parc naturel)
- *ou* au moins 10 hectares en zone de protection forte (type Réserve naturelle)
- *ou* au moins 50 % de la surface dans un site Natura 2000

Site N2000 « Marais du Cotentin et du Bessin – baie des Veys »

- Dotation des communes du site Natura 2000 vont de 3 000 € à 38 000 €
- Montant correspond à part Parc et/ou Natura 2000
- Total communes du site Natura : 582 967 €

2025 : incertitude sur le maintien du niveau de dotation

- Dotation annuelle, non reconduite automatiquement



Valorisation / Sensibilisation

Site internet & actualités

Actualités 2024

Le marais de Saint-Frmond est le site expérimental retenu pour porter plusieurs actions de recherche sur la détection et la gestion en 2024 :

- essai de détection de la crassule par un drone : plusieurs essais de survol sont effectués dans le marais pour tester l'efficacité de cette méthode pour mieux détecter les premiers signes d'une colonisation et rechercher de nouvelles stations de crassule.
- opération test d'arrachage sur des mares de gabion : sur certaines mares de gabions volontaires, des test d'arrachage mécanique auront lieu sur une centaine de m², pour suivre l'évolution de la végétation.

En 2024, l'Université a piloté une vaste enquête pour recenser les sites sur lesquels la crassule de Helms est présente, les suivre de la dynamique de colonisation, ainsi que les modalités de gestion mises en œuvre. L'enquête est toujours ouverte, et les premiers résultats en ligne.



[Le projet CRIME Crassule lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt de l'OFB](#)

[Une fiche bibliographique sur la crassule de Helms](#)

[Enquête en ligne sur la répartition et la gestion de la crassule en métropole et premiers résultats](#)

Newsletter Natura 2000 MCB

Parution annuelle

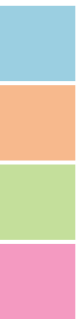
Sorties de découverte naturaliste sur le site

En 2024 : env. 80 sorties / 800 participants





Questions diverses



Merci de votre attention

